

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME II

(TOME XLII DE LA COLLECTION)

3^e Livraison. — *Septembre 1877.*



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1877

TABLE DES ARTICLES

	<i>Page</i>
I. OLIVIER MAILLARD, par M. <i>Arthur de la Borderie</i>	169
II. UN VENDÉEN, documents historiques, (fin), par M. <i>Edmond Stoffet</i>	176
III. UN LIVRE DE CONTROVERSE CONTRE LES CALVINISTES, par M. <i>S. Ropartz</i>	194
IV. POÉSIE. — SEMPER FIDELIS, par M. <i>Emile Grimaud</i>	204
V. LA CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE, par M. <i>Eugène de la Cournerie</i>	206
VI. LES PETITES ÉCOLES EN BRETAGNE AVANT LA RÉVOLUTION, par M. <i>l'abbé Piédeferrière</i> ..	215
VII. LOUISE AMAURY, nouvelle (suite), par M. <i>Jules d'Herbauges</i>	225
VIII. CHRONIQUE, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	233
IX. MÉLANGES. — UN TABLEAU A SAINTE-ANNE, par M. <i>Hippolyte Le Gouvello</i> . — DEUX LETTRES DE M. LE COMTE DE CHAMBORD. — M. DE SALLIER-DUPIN, par M. <i>E. de la G.</i> — LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS, par M. <i>J. de Granges de Surgères</i>	242
X. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE..	248

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé, *franc de port*, à M. ÉMILE GRIMAUD, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

OLIVIER MAILLARD

La *Société des Bibliophiles bretons*, récemment fondée à Nantes et qui compte déjà dans toute la Bretagne une centaine de membres, vient d'inaugurer ses publications par un beau volume intitulé *Œuvres françaises d'Olivier Maillard, publiées d'après les manuscrits et les éditions originales — Sermons et poésies* — (tiré in-8°, et pour les membres de la Société, gr. papier in-4°). — Ces poésies et ces sermons, fort célèbres dans la littérature du XV^e siècle, dont l'un d'eux (le sermon des *hem hem hem*) est considéré comme un monument exceptionnel, ces pièces, extrêmement curieuses, n'existant qu'en exemplaires uniques, étaient absolument introuvables. M. A. de la Borderie, qui les édite aujourd'hui pour les Bibliophiles bretons, y a joint des notes explicatives, une bibliographie fort étendue (plus de 40 pages) des œuvres de Maillard (françaises et latines) et une notice développée sur l'un des plus curieux recueils de sermons latins de cet auteur, le *Carême* prêché par lui à Nantes, dont aucun auteur n'avait parlé, où l'on trouve des traits de grande éloquence et beaucoup de détails curieux pour l'histoire des mœurs.

M. de la Borderie a mis en tête du volume une introduction que nous croyons devoir reproduire et qui fera connaître à nos lecteurs Olivier Maillard et ses ouvrages.

Olivier Maillard, aujourd'hui fort oublié, surtout peut-être en Bretagne, est une des figures les plus remarquables et les plus originales que notre province ait produites au XV^e siècle.

Né vers 1430, très-probablement dans le pays de Nantes, il entra jeune dans l'Ordre de saint François, fit à l'université de Paris de fortes études théologiques, et après y avoir conquis le grade de docteur, il commença le cours de ses prédications vers 1460. Depuis lors jusqu'à sa mort, advenue le 13 juin 1502, il ne passa pas, pour ainsi dire, un jour sans prêcher. Il évangélisa tour à tour toutes les provinces de France, les Flandres, une partie de l'Allemagne et de l'Espagne, au milieu des multitudes attirées par la puissance de sa parole, entraînées par l'ardeur de son zèle, convaincues par sa charité et sa vertu.

Il remplit les plus hautes fonctions de son Ordre : cinq fois provincial, trois fois vicaire général en deçà des monts, charge dont la juridiction s'étendait sur tous les couvents des Cordeliers de France, d'Espagne, d'Angleterre et d'Allemagne. Il reçut du Pape les missions les plus importantes, il entra avec autorité dans le conseil des rois. Mais il n'acheta cette influence par aucune concession de doctrine ou de conduite. Sa vie fut un combat incessant, ardent, acharné contre les vices de son temps, contre les mauvaises mœurs de toutes les classes, des plus basses aux plus hautes. Il n'épargnait point, quoi qu'on ait dit, les humbles, les laboureurs et les ouvriers ; mais il frappait de préférence sur les rangs plus élevés, dont la responsabilité est plus grande, les devoirs plus étroits, les scandales plus connus et plus funestes. Usuriers, marchands, bourgeois, avocats et gens de justice, conseillers au Parlement et officiers des finances, clercs et prélats, nobles et gens d'armes, seigneurs et dames de la cour, tout passe sous sa verge, sans en excepter les rois, dont les exactions fiscales l'indignent.

Menacé par Louis XI d'être jeté à l'eau, il répond par un sarcasme. Sous Charles VIII, en dépit du Parlement, il est tout près d'obtenir le rappel de la Pragmatique-Sanction, et malgré le Conseil

du roi, il impose à ce prince, par raison de conscience, la restitution du Roussillon, province, aux yeux du moine, mal acquise sur l'Aragon par la fourberie de Louis XI. Charles VIII mort, il prêche dans Paris, avec une force indomptable, contre l'annulation du mariage de Jeanne de France, demandée par le mari de cette princesse, le roi Louis XII. Cette audace le jette en exil, il passe en Flandre, mais cette disgrâce ne fait pas baisser d'une ligne la liberté de sa parole ; on le peut voir par l'apostrophe qu'il lança, en 1500, dans la cathédrale de Bruges, à l'archiduc d'Autriche, comte de Flandre, duc de Brabant, fils de l'empereur d'Allemagne¹.

Ses contemporains d'ailleurs le proclament : quand il s'agissait de combattre les vices, Maillard ne redoutait personne, il reprenait, attaquait intrépidement qui que ce fût. Il n'en avait pas moins près des rois, des princes, des prélats, des religieux, des prêtres, des gens de toutes classes, plus de crédit qu'un autre prédicateur, parce qu'il n'était pas de ceux qui ne font pas ce qu'ils disent. Il prêchait de parole et d'exemple ; tous vénéraient en lui un fervent, un austère, un incorruptible héraut de la parole divine, n'ayant d'autre passion que la vérité².

En un mot, c'était un apôtre. On lui croyait le don de prophétie ; après sa mort il fit des miracles, on bâtit en son honneur une chapelle, son Ordre lui décerna le titre de Bienheureux. Mais son rôle avait été trop ardent, trop militant, pour qu'il n'y eût pas quelque part des influences opposées à sa canonisation. Bientôt on n'en parla plus.

¹ Cette apostrophe se trouve dans l'une des pièces qui viennent d'être publiées par la Société des Bibliophiles bretons, p. 12 et 15 du volume.

² « Habuit is pre ceteris nostri evi predicantibus faustam gratiam apud reges et principes, prelatos, religiosos atque sacerdotes, utriusque etiam sexus personas.... Cum intrepide vitia mundalia increparet, que ore fabatur opere quoque adimplere videbatur. Idcirco nullum extimescebat, sed acriter, fortiter, cunctos arguebat, obsecrabat, increpabat, in omni patientia et doctrina. » (*Sermones Maillardii*, édit. de Jean de Vingle, 1498, préface.) — « Novimus enim omnes quam fervens, quam severus, quam incorruptus divini verbi predicator fuerit : qui, unius veritatis amicus, nullique parcens, angustam illam, que ad beatitudinem ducat, viam et verbo docuit et exemplo. Non enim erat ex illorum numero qui dicunt et non faciunt.... » (*Sermones de Sanctis*, édit. de 1507, préface.)

Il a laissé derrière lui, comme monument de ses travaux évangéliques, plus de cinq cents sermons, mal reproduits, il est vrai, par des analyses latines (lui, orateur populaire, il les avait prêchés en français), mais où, sous ce mauvais latin, on trouve beaucoup de science — non-seulement de théologie et de scolastique, de droit civil et de droit canon, mais aussi de science du cœur humain, — beaucoup de détails curieux pour l'histoire des mœurs, souvent beaucoup de feu, de verve, d'imagination, parfois une haute éloquence, mêlée ou avoisinée de trivialités, de traits plaisants ou de subtilités dialectiques, qui donnent au style une couleur, une originalité particulière.

Ces sermons se réimprimèrent souvent jusque vers 1530; ils se soutinrent même au delà pendant près de quarante ans: le pamphlétaire protestant, Henri Estienne, les citait encore avec honneur en 1566.

Le XVII^e siècle les ignore.

Le XVIII^e, sans les connaître, s'en moqua. Voltaire traita Maillard et autres sermonnaires du XV^e siècle d'arlequins en soutane ou en froc. Les abbés Goujet et d'Artigny (jansénistes) ne virent dans leurs sermons que des « farces spirituelles. »

De nos jours, sans les avoir assez étudiés, sans avoir déterminé leur caractère, leur valeur, on a cependant commencé de leur rendre un peu plus justice.

Mais nous n'insistons pas sur ce point. Nous pourrions y revenir dans une autre circonstance. Ici, nous ne voulons nous occuper que des œuvres françaises de Maillard.

Car il a aussi laissé des œuvres françaises, — bien rares, hélas! auprès de l'énorme masse des œuvres latines, — trois ou quatre sermons, cinq ou six pièces de vers, sept ou huit petits traités de religion. C'est tout. Seulement, la qualité compense en partie la quantité.

D'abord, les cinq ou six petits volumes qui contiennent ces œuvres sont d'une insigne rareté; trois au moins n'existent que par unité. Puis, au point de vue littéraire, les opuscules de Maillard ont un mérite réel. Le style est clair, la phrase est généralement bien faite,

la composition ne manque pas d'originalité. Il y a souvent de la couleur, du mouvement, de la vie. Bref, c'est, pour son temps, un écrivain d'un mérite très-appreciable.

Or savez-vous combien la Bretagne du XV^e siècle compte d'auteurs ayant écrit en français? Je n'en vois pas plus de trois ou quatre: le poète Meschinot, — l'historien Le Baud, — et Maillard. Car on ne peut guère mettre dans le XV^e siècle ce naïf chroniqueur Alain Bouchart, qui publia son livre en 1514 et mourut vers 1530. En tout cas, cela en ferait quatre.

N'ayant que quatre écrivains pour un siècle, est-il permis aux Bretons d'en laisser perdre un? Non évidemment. Or Maillard est comme perdu, car le seul de ses ouvrages français un peu accessible au public lettré, *l'Histoire de la Passion de Jésus-Christ*, réimprimée par Peignot chez Crapelet en 1828, est le moins bon de ses livres; et l'éditeur, non content d'avoir mal choisi, s'est acharné à faire disparaître, par une mutilation singulière, le caractère original de cette composition¹.

Au point de vue bibliographique, littéraire, historique et breton, les œuvres françaises d'Olivier Maillard sont donc très-dignes des honneurs de la réimpression. Il y a même là, ce semble, de la part de la Bretagne, une dette à payer à l'un de ses fils qui l'ont le plus honorée dans le passé et dont elle a trop laissé le souvenir s'effacer dans l'indifférence et dans l'oubli.

La *Société des Bibliophiles bretons* l'a jugé ainsi: elle a admis notre requête en faveur de Maillard. Usant avec discrétion de son bon vouloir, nous ne présentons ici qu'un échantillon des *Œuvres françaises* du fougueux orateur — les *Sermons* et les *Poésies*, — et nous laissons de côté pour l'instant les petits traités de religion, où il y a pourtant des choses curieuses.

Maillard est avant tout prédicateur: il faut produire d'abord ses sermons, surtout ses sermons français, qui, mieux que les analyses latines, peuvent donner idée de ce qu'il était en chaire. Ceux que

¹ Voir à ce sujet, dans la publication des *Bibliophiles bretons* (p. 171), notre *Bibliographie maillardine*.

nous publions le montrent sous deux aspects divers. Dans le sermon de Bruges ¹, — célèbre par le *hem hem hem*, dont on a fait tant de bruit, — il foudroie de son éloquence les murs de Jéricho, la ville maudite, la cité du vice et du péché ; il interpelle, il reprend avec une liberté sans pareille les grands, les riches, les puissants. Shakespeare lui eût dit : Bien rugi, lion ! — Dans les sermons de l'Ascension et de la Pentecôte, le lion s'est fait agneau. Il n'est plus devant la cité du diable, mais dans la première enceinte de celle du Seigneur. Il parle à des âmes d'élite, à des religieuses : il leur montre Jésus montant au ciel pour en faire descendre l'Esprit-Saint, qui doit conforter les cœurs, vivifier le monde ; il les exhorte à parer « l'hostel de leur conscience », pour y héberger dignement le suprême Consolateur. Le dernier sermon surtout, d'une mysticité discrète et fleurie, d'une couleur douce et riante, est un petit chef-d'œuvre : on dirait un de ces triptyques du XV^e siècle, où les anges, les vertus théologiques, volent du ciel à la terre et de la terre au ciel dans des nimbes d'or. — Le sermon de Poitiers, dont nous donnons des fragments qui ne sont pas sans éloquence, a le mérite d'être entièrement inédit.

Les poésies de Maillard offrent en quelque sorte la conclusion de ses sermons. La *Chanson* et la *Ballade* sont de rudes avertissements aux pécheurs, c'est le glas funèbre du jugement que le moine impitoyable sonne dans leurs oreilles. Les deux *Chants royaux* (inédits), d'un style plus alambiqué, plus entortillé, qui tient au genre, nous montrent, sous une nouvelle forme, les défauts et les qualités de Maillard.

Nous espérons du reste que la *Société des Bibliophiles bretons* voudra ultérieurement compléter la présente publication, en réimprimant un choix des petits traités religieux de notre auteur. A cette seconde partie de ses *Œuvres françaises*, nous pourrions joindre une étude complète sur sa vie et ses ouvrages. Car ici nous n'avons dit que l'indispensable. Pour rendre ces notions moins incomplètes, nous allons tout à l'heure reproduire une notice

¹ *Œuvres françaises d'Olivier Maillard* publiées par les Bibliophiles bretons, p. 6 à 24.

intéressante et peu connue du marquis du Roure. Avant de lui céder la parole, il nous reste à donner quelques renseignements nécessaires sur la présente publication.

En reproduisant les textes de Maillard, nous en avons religieusement respecté l'orthographe, sans même nous permettre de remplacer *u* et *i* consonnes par *v* et *j*. Nous n'avons pu garder la ponctuation ancienne, absolument défectueuse et qui rend souvent le sens très-obscur ; nous avons de même ajouté, pour la facilité de la lecture, des accents, des apostrophes, des alinéas. Mais, nous le répétons, le texte proprement dit est resté tel quel. Là où nous avons cru voir des fautes typographiques nécessitant quelque correction, nous avons donné en note la version originale considérée par nous comme fautive.

Nous avons mis en note les variantes, les éclaircissements utiles à l'intelligence du texte. Mais, suivant la méthode recommandée par les vrais bibliophiles, au lieu de placer les notes en bas des pages, nous les avons rejetées à la fin des *Œuvres françaises de Maillard*, avec une série de chiffres de renvoi pour chacune des pièces.

Les deux notices que nous publions après ces notes, ont été composées sur le désir exprimé par la *Société des Bibliophiles bretons*. La première est une étude sur le Carême prêché à Nantes par Maillard, qui se compose de 57 sermons latins. La seconde est la bibliographie de toutes les œuvres de notre auteur.

L'étude sur le Carême de Nantes permettra d'apprécier, avec justesse et en connaissance de cause, la manière du vieux prêcheur breton, par l'analyse d'une de ses œuvres capitales, qui a avec la Bretagne un rapport direct.

Quant à notre *Bibliographie maillardine*, nous sommes loin de la croire complète, nous avons essayé de la faire plus méthodique, moins défectueuse que les notices analogues déjà existantes ; nous espérons qu'on voudra bien au moins y reconnaître le résultat de recherches très-consciencieuses.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Vitré, 5 août 1877.

UN VENDÉEN

DOCUMENTS HISTORIQUES*

« L'on attribue des torts à Stofflet de ne pas avoir accepté la pacification, lorsque les deux armées de Charette et Sapinaud la firent. Cela peut être ; mais, s'il la refusa, ce ne fut que d'après les dispositions de son armée, qui y était absolument opposée, à l'exception de quelques officiers qui nous abandonnèrent. Guibert en fut un, ainsi que les nommés Trottoin, major-général, Renou, chef de la division des Aubiers, et plusieurs autres. Ce fut M. Soyier aîné qui remplaça le major-général, et feu père Barré, le secrétaire général. Si le général s'est trompé en refusant la pacification, ce n'a été que son attachement à la cause des Bourbons qui l'y a porté ; il croyait bien sincèrement que leurs intérêts y étaient compromis.

» Au sortir du château de la Jaunais, lieu des conférences, nous rentrâmes à Maulévrier, et les autres officiers chacun à son poste. Les ordres furent donnés pour se préparer aux hostilités. La première colonne qui vint sur nous déboucha par Chalennes. Le général et quelques officiers se réunirent aux divisions de Chemillé et Beaupreau, qui battirent complètement les républicains. Chacun rentra encore dans ses cantonnements.

» Pendant ce temps, la République dressait son plan d'attaque

* Voir la livraison d'août, pp. 107-116.

contre nous et des armées nombreuses arrivèrent sur tous les points dans le pays. Nous fûmes obligés de céder à ces forces majeures. Comme elles entrèrent avec l'intention de pacifier le pays, elles ne se portèrent à aucun excès, de manière que tous les habitants restèrent tranquilles chez eux. Il n'y eut que les officiers et les chasseurs qui se réunirent au général.

» Toutes les armées républicaines firent leur jonction à Cholet. Le général Canclaux commandait en chef ; neuf représentants du peuple étaient à la suite ; ils envoyèrent des émissaires à Stofflet, qui se trouvait aux Aubiers, pour lui offrir la paix. Un armistice fut conclu. Le lieu de l'entrevue fut fixé au Chapitre, près Mortagne, et au milieu d'un camp républicain. M. Stofflet fit prévenir M. l'abbé Bernier et tous les officiers de l'armée, qui étaient rentrés dans leurs cantons, de se réunir aux Aubiers. Notre réunion était d'environ 200 hommes. Nous partîmes des Aubiers pour le rendez-vous ; nous passâmes au milieu d'une colonne républicaine commandée par le général Legros et devant le camp qui était établi au Château-Gaillard, près Châtillon ; enfin, nous arrivâmes au lieu désigné, où les représentants du peuple nous attendaient. Le conseil entra dans la maison et notre troupe resta au milieu du camp républicain. Les propositions furent les mêmes que celles de Nantes. Il fallait reconnaître la République. Cependant quelques-uns disaient au général que ce n'était que pour la forme. Mais Stofflet, qui était inébranlable dans ses principes, ne se laissa point persuader par de belles promesses, ni intimider par la position fâcheuse où nous nous trouvions, et dit franchement qu'il ne trahirait jamais la cause qu'il avait embrassée. « Général, ce que vous faites là est digne d'un brave ! » s'écria Canclaux. Il y eut encore deux officiers généraux qui abandonnèrent lâchement M. Stofflet. Le conseil se sépara vers minuit et l'armistice se terminait à midi. Nous profitâmes de ce peu de temps pour nous soustraire aux républicains. L'abbé Bernier retourna dans les environs du Lavouër, les autres officiers dans leurs cantons, et plusieurs de nous suivîmes le général, qui se retira dans la forêt de Maulévrier, où nous avons déposé toutes les provisions de l'armée.

» Quelques jours après, l'abbé Bernier écrivit au général de se réunir à lui, qu'il avait entamé de nouvelles entrevues avec le général Humbert, délégué des représentants. Stofflet s'y rendit et me laissa le commandement des volontaires qui restaient dans la forêt, en me donnant l'ordre de n'en point sortir jusqu'à nouvel avis et d'empêcher les incursions qui pourraient déceler notre retraite.

» Peu de jours après le départ du général, onze mille hommes vinrent à quatre heures du matin. Nous ne pûmes rien sauver de ce qu'il y avait : chevaux, bœufs, blés, vins, munitions, tout fut pris par eux ; ils campèrent là plusieurs jours, trouvèrent deux pièces de canon que nous y avions enterrées ; toutes nos ressources furent détruites, même plusieurs Vendéens furent faits prisonniers et envoyés à Saumur. J'informai le général de cet événement ; il venait de conclure un armistice avec Humbert et d'arrêter l'entrevue pour la pacification. Comme les représentants se faisaient escorter par leurs armées, le général, qui était payé pour se méfier d'eux, ordonna un rassemblement général. Tous les habitants se rendirent au château de Monmoutiers et formèrent une armée de huit mille hommes. L'armée républicaine était à Saint-Florent ; la pacification se conclut entre les deux partis le 2 mai 1795. »

Cette pacification ne fut, en réalité, qu'une trêve incertaine ; la République ne tint aucune de ses promesses, ne réalisa aucun des articles du traité ; elle ne paya ni les indemnités dues pour les ruines et les incendies, ni le montant des bons émis par Stofflet, et qui s'élevaient, suivant Coulon, à deux millions deux cent quarante-trois mille francs ; elle maintint ses troupes à l'intérieur des terres et n'évacua même pas le poste de Maulévrier, où le chef vendéen avait fixé sa résidence. Pour ne pas subir un contact perpétuel avec les bleus, il se retira tantôt à la Morosière, tantôt au château du Lavouër, où se réunissait une petite société d'officiers, de gentilshommes et de nobles dames, échappés au couteau de la guillotine ou aux angoisses de l'émigration.

L'un des incidents principaux de cette trêve fut la réconciliation de Charette et du chef de l'armée d'Anjou : « Vers la fin de mai,

nous disent les *Notes* de Coulon, MM. de Charette et Sapinaud se rapprochèrent de M. Stofflet ; le lieu de l'entrevue fut à Beauraupaire, quartier général de M. Sapinaud. Les trois généraux se réconcilièrent, et tous les officiers imitèrent leur exemple et semblèrent avoir oublié toutes leurs inimitiés pour s'intéresser d'un commun accord à solliciter du gouvernement l'exécution de leurs traités. MM. de Scépeaux, de Béjarry et Gabard furent désignés et nantis de pleins pouvoirs près le comité de Salut public, qui les reçut fort bien (ils eurent même les honneurs de ses séances) ; on leur promit beaucoup, mais l'on ne tint rien.

» Le général Charette se fâcha de la lenteur des républicains à l'exécution de leurs traités ; il se concerta avec le général Sapinaud, et ils recommencèrent les hostilités. Ils écrivirent au général Stofflet de se réunir à eux ; il leur témoigna son mécontentement de ce qu'ils avaient commencé avant son adhésion, leur exposa qu'aucunes précautions n'avaient été prises, que l'on ne pouvait pas faire la guerre sans argent ni munitions dans un pays couvert de nombreuses troupes et à l'instant de la récolte. Il faut noter ici que la disette était à son comble et que l'on attendait la récolte avec impatience. Les habitants, qui s'étaient familiarisés avec les républicains et avaient goûté les douceurs de la paix, n'étaient nullement disposés à la guerre.

» Le général Hoche, qui commandait alors dans le pays, demanda une entrevue au général Stofflet. Elle eut lieu au bourg du May. Je ne sais pas tout ce qui se passa dans les conversations secrètes, mais le général Hoche fit tout ce qu'il put pour décider M. Stofflet à abandonner le pays, lui assurant des passeports et de l'argent pour se retirer où bon lui semblerait. Stofflet refusa généreusement toute proposition et dit à Hoche que jamais il ne sortirait du pays, qu'il tenait au traité fait et que, si la République n'y voulait pas tenir, il agirait autrement. Je puis affirmer que la force avec laquelle Stofflet s'expliqua étonna Hoche, qui croyait n'avoir affaire qu'à un malheureux garde. Les conférences furent très-longues avec M. Bernier, mais je ne sais pas ce qui y fut dit.

» L'affaire de Quiberon eut lieu. Beaucoup d'émigrés vinrent se réfugier au quartier général. Comme le local n'était pas grand et que Stofflet ne pouvait, dans sa position, les recevoir publiquement, il les envoya sur différents points, où il leur faisait fournir ce qui leur était nécessaire. Il fut souvent invité à recommencer les hostilités, mais, ne trouvant pas le moment favorable aux intérêts du roi, il ne voulut point s'y décider. »

Il ne fallut rien moins qu'un ordre royal pour vaincre la résistance éclairée de Stofflet, dont le cœur généreux répugnait à entraîner de braves gens dans une lutte désormais sans espérance ; sujet fidèle, il obéit avec tristesse, mais la prévision d'une issue fatale n'enleva rien à l'énergie de sa volonté, à l'ardeur désintéressée de son dévouement.

« Le chevalier de Colbert, rapporte Coulon, fut chargé, de la part des princes, d'une mission particulière auprès de Stofflet ; il lui apporta la croix de Saint-Louis avec le brevet de lieutenant-général. M. le marquis de Rivière, aide de camp de MONSIEUR, M. le comte de Châtillon et plusieurs officiers supérieurs de Bretagne se réunirent pour décider Stofflet à rompre avec les républicains. Il connaissait parfaitement le danger où il se plongeait, mais il laissa son opinion particulière de côté pour s'attacher à celle de ceux qui lui disaient que le plus grand intérêt de la monarchie l'exigeait. L'abbé Bernier était de cet avis ; il s'occupa de faire des proclamations, qui furent imprimées au Lavouër, et tous ces messieurs en emportèrent pour les différents pays qu'ils comandaient.

» Le 26 janvier 1796, la guerre fut reprise contre la République. Il y avait, à cette époque, peu de troupes dans l'Anjou ; mais de l'instant où le gouvernement s'aperçut que l'on se disposait à recommencer les hostilités, on en fit considérablement descendre et nos projets furent déjoués, malgré toutes les bonnes intentions des officiers.

» Les ordres furent donnés aux chefs de divisions de faire leurs rassemblements ; celui du général était dans les landes des Mauges

ou des Cabournes. Le ciel se déclara contre nous. De grandes pluies eurent lieu ; les eaux dérivèrent de toutes parts ; les convocations furent sans effet. Il ne se trouva au lieu du rendez-vous que les chasseurs et ce que nous étions d'officiers au quartier général.

» Le cantonnement de Chemillé était peu nombreux et nous nous décidâmes à l'attaquer, dans la nuit du 28. La grandeur et le nombre des feux que nous aperçûmes nous firent connaître que les bleus devaient être nombreux, et, sur les renseignements que nous prîmes, nous eûmes preuves acquises qu'il leur était venu d'Angers un renfort de six mille hommes. Nous nous retirâmes sans bruit et revînmes prendre un peu de repos à la Morosière ; notre troupe campait à Neuvi. Les républicains marchèrent dès le matin sur nous avec une telle précipitation que nous nous trouvâmes pris entre deux colonnes au bourg de Neuvi. Heureusement qu'il n'y avait encore que leur avant-garde d'arrivée du côté du Lavouër, sans quoi nous étions bloqués sans retraite dans les plus mauvais chemins du pays. Nous gagnâmes les hauteurs du Cerisier et, par la bonne contenance que nous fîmes, nous ralentîmes la marche des bleus ; la nuit et les grandes eaux les empêchèrent de nous poursuivre plus loin. Nous nous retirâmes en très bon ordre à Saint-Quentin, où l'on tint conseil sur ce que nous avions à faire ; il fut reconnu que nous ne pouvions tenir et décidé que le licenciement aurait lieu, et que l'on attendrait un moment plus favorable pour se rassembler.

» Les habitants avaient goûté les douceurs de la paix et repris le cours ordinaire de leurs affaires ; la mauvaise saison, le grand nombre de troupes qui arrivaient dans le pays, les proclamations de Hoche, qui disaient positivement que l'on n'en voulait qu'aux chefs, que la religion et ses ministres seraient respectés, tous ces motifs paralysèrent le parti royaliste.

» Nous prîmes là chacun de notre côté. Je suivis le général avec plusieurs de nos amis. M. Nicolas, chef de la division de Cholet, avait précédemment reçu l'ordre de faire son rassemblement aux Baudières, et nous dirigeâmes nos pas vers ce lieu. Arrivés à la pointe du jour sur la chaussée de l'étang de Péronne, on cria sur nous : « Qui

vive ? » Persuadés que c'était le rassemblement de Nicolas, nous répondîmes : Général Stofflet ! On nous accueillit par des coups de fusil. C'était Caffin qui était venu camper là avec trois mille hommes. Stofflet, qui connaissait parfaitement les chemins, nous fit tourner l'étang, passer à travers les landes du Breuil, et ensuite gagner les bois d'Anjou, où nous nous reposâmes deux jours. Nous fûmes informés que M. de Beaurepaire avait un rassemblement dans les environs des Aubiers; nous le rejoignîmes et marchâmes ensuite sur Bressuire, où la garnison était moins forte qu'ailleurs (les forces majeures se tenaient dans l'intérieur du pays). Nous les attaquâmes à la porte Laborte avec tant de courage qu'ils ne purent tenir dans leurs retranchements; nous entrâmes tous pêle-mêle dans la ville; il en périt un grand nombre; ceux qui se sauvèrent se réfugièrent dans le vieux château. Nous primes dans cette affaire beaucoup de cartouches. Nous fûmes instruits qu'un convoi était parti de Châtillon pour Bressuire, nous primes la résolution de l'enlever; nous laissâmes une garde pour contenir le château, et, suivant la route de Châtillon, nous nous postâmes de manière à prendre les bleus entre deux feux. Il y avait à ce convoi quarante hommes d'escorte qui se défendirent, espérant que ceux du château viendraient à leur secours; ils furent tous tués ou prisonniers. Nous envoyâmes des prisonniers porter des proclamations à différents cantons, en leur assurant que ceux qui se réuniraient aux armées du roi conserveraient leurs grades, et ceux qui ne voudraient pas servir retourneraient dans leurs foyers. Tout fut sans succès. Nous fîmes brûler à la vue des républicains ce que nous ne pûmes emmener. Nous vîmes coucher à Voultegon par le temps le plus affreux. Les colonnes furent instruites de nos marches et nous fûmes encore une fois obligés de chercher notre salut dans la retraite; les habitants se retirèrent dans leurs foyers. Le général, quatre autres officiers et moi, nous vîmes nous réfugier dans la forêt de Maulévrier, où un nommé Papin, des Baudières, nous fit faire une loge et nous fournit ce qui était nécessaire à notre subsistance. Nous ne sortions point de la forêt; la neige qui couvrait la terre avait décelé notre

retraite. Ce fut pendant notre séjour dans la forêt que le brave Nicolas, chef de la division de Cholet, fut attaqué à la Brarderie et y périt victime de son courage, avec les braves Charieu jeune et Renou; Fontaine, de Maulévrier, et le jeune Nicolas y furent faits prisonniers: le premier fut fusillé à Cholet et le second envoyé prisonnier d'État à Limoges.

» Notre séjour dans la forêt fut d'environ quinze jours. Ce fut là que le général reçut de l'abbé Bernier l'invitation de se rendre à la Saugrenière, en la paroisse de la Poitevinière, afin de se concerter avec des envoyés de toutes les armées de l'Ouest, pour prendre de nouveaux moyens d'offensive. Le général connaissait parfaitement l'opinion publique et savait par expérience que les habitants ne prendraient jamais les armes, dès l'instant où leurs intérêts ne seraient pas compromis; il en était tellement persuadé, qu'il me disait le long du chemin que nous marchions vers l'échafaud. Enfin, après avoir couru les plus grands dangers, nous arrivâmes à cette métairie de la Saugrenière, le 15 février 1796⁴, à six heures du matin, où nous passâmes la journée; le soir, l'abbé Bernier et grand nombre d'officiers s'y rassemblèrent.

Le conseil se forma et tint sa séance jusqu'à deux heures du matin. Il fut décidé qu'un agent général de toutes les armées de l'intérieur serait nommé, que des instructions lui seraient données pour faire valoir leurs intérêts près de Sa Majesté et des puissances belligérantes. Ce fut M. le comte de Colbert de Maulévrier qui fut choisi pour remplir ces honorables fonctions. Le conseil renvoya sa séance au soir suivant. La Providence en décida autrement.

» Sur les quatre heures du matin, une colonne partie de Chémillé contourna la métairie de la Saugrenière où le général, avec le

⁴ Ici le souvenir de Coulon est infidèle. Les documents officiels fixent la date de la prise de Stofflet dans la nuit du 23 au 24 février. — Une autre hésitation de mémoire se remarque au début de ce récit. Coulon indique la première attaque contre Cholet au mercredi 14 mars; or le 14 mars 1793 était un jeudi. Mais il importait de respecter le texte, parce qu'un curieux débat subsiste, entre quelques érudits, sur la date précise du début de l'insurrection, et que cette variante pourra intéresser la discussion.

baron de Lichstenheim, un de ses aides de camp, M. Eroudelle, envoyé de Bretagne, et moi, nous étions restés avec deux domestiques et un courrier. Les républicains, dans tout le temps de la guerre, n'avaient jamais passé à cette ferme; son éloignement de toutes les routes, même vicinales, nous inspira trop de confiance. Nous étions même éloignés de penser au danger, lorsque l'on tira autour de la maison des coups de fusil, qui nous réveillèrent. Moi, je ne m'occupai que des papiers, qui étaient restés sur la table; et lorsque je les eus entre les mains je cherchai mes compagnons d'infortune, mais infructueusement. Je crus qu'ils étaient sauvés et ne pensai qu'à me soustraire un instant pour avoir le temps de déchirer ces papiers. J'entendis défoncer toutes les portes à la fois, et les cris répétés de « Vive la République! » me firent présumer que le général était pris. Le brave Stofflet se défendit avec les mains, autant que possible; il était déjà parvenu à se débarrasser d'une assez grande quantité de soldats, lorsqu'il fut atteint de plusieurs coups de baïonnette et d'un coup de sabre qui lui abattit le front sur les yeux. On le pilla, on lui ôta ses habillements, et on le vêtit d'une mauvaise rousse; on le laissa nu-pieds jusqu'à Chemillé, et ensuite on le conduisit dans cet état à Angers devant un tribunal criminel, où il fut condamné à être fusillé, ainsi que ceux qui furent pris avec lui. Malgré le mauvais état de sa santé, il a conservé jusqu'à la fin le caractère d'un chef vendéen; il n'a nullement voulu répondre aux demandes indiscrètes qui lui furent faites. Sur le terrain et près d'être fusillé, on a voulu lui bander la vue; il dit d'un ton ferme et absolu à ses bourreaux qu'un général vendéen n'avait pas peur des balles. Il est mort en criant : « Vive la Religion et vive le Roi! » Je tiens cela d'un témoin oculaire digne de foi.

» Stofflet a eu dans sa vie privée des faiblesses; mais dans tout ce qui concerne sa carrière militaire, il a toujours montré beaucoup de fermeté et de courage. Son attachement et son dévouement à la cause des Bourbons ont été invariables. Le roi, en le perdant, a perdu un zélé défenseur de sa cause. »

Ainsi se terminent les *Notes* de Coulon; cette péripétie du drame

vendéen méritait d'être citée en entier, car on y recueille des renseignements précieux sur une époque de la guerre trop négligée ou trop méconnue des historiens.

II

La qualité dominante du caractère de Coulon est la modestie : n'est elle pas la plus touchante parure de la bravoure? A peine a-t-il osé, dans son récit, faire quelques allusions à ses actes personnels; et pourtant aucun soldat ne s'est associé, en un dévouement plus intime et plus fidèle, à l'âme même de la Vendée. Il suffit de citer la glorieuse énumération de ses services.

Chargé des fonctions de capitaine de paroisse, aux débuts de l'insurrection, il eut la jambe traversée d'une balle, en avril 1793, et, au mois d'août suivant, une partie de la mâchoire inférieure emportée par un biscaien et quatre doigts de la main gauche brisés. Au retour de l'expédition d'Outre-Loire, La Rochejaquelein et Stofflet admirèrent le vaillant mutilé dans l'état-major de la nouvelle Vendée. Ses conseils lui valurent une si haute considération et une si honorable confiance, que Stofflet le nomma payeur général de l'armée, lorsqu'il régularisa l'organisation de ses troupes et du *pays conquis*. Coulon remplit cette tâche importante jusqu'à la paix de la Jaunais.

« A cette époque, dit-il lui-même dans une lettre que nous avons sous les yeux, le général Stofflet m'engagea de rester auprès de lui, en qualité de secrétaire intime. Alors mon sort fut entièrement lié au sien. Je ne le quittai plus que lorsqu'il fut pris par les républicains et que, par une faveur spéciale du ciel, je fus conservé. Je subis la persécution jusqu'à l'époque où le général d'Autichamp nous fit rentrer dans nos foyers; mais, loin d'y être tranquille, j'y fus continuellement tourmenté; mon attachement à la cause de l'autel et du trône et les différents grades que j'avais occupés dans l'armée me firent de nouveau proserirer après le 18 fructidor. Je ne trouvai alors de sûreté que dans la solitude, jusqu'au moment où

le général d'Autichamp me donna l'ordre de faire de nouveaux rassemblements en 1799, ce que j'exécutai ; je me réunis à M. de Grignon, et nous fîmes notre jonction avec le général, malgré les obstacles des républicains, et nous continuâmes la campagne. L'arrivée de Bonaparte pacifia notre pays. En 1815, j'ai encore fait tout ce qui a dépendu de moi pour la réussite de l'auguste cause des Bourbons. Par la bonté du roi, j'ai obtenu une pension de neuf cents francs, avec le brevet honorifique de chef de bataillon, et j'ai été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis¹. »

Les révolutionnaires ne furent pas les seuls persécuteurs de Coulon ; il trouva des ennemis même dans son parti. Quelques royalistes influents, qui exploitaient la gloire de la Vendée pour la satisfaction d'un orgueil particulier, trouvaient dans ce survivant de la mémorable lutte des géants un témoin importun des services de Stofflet. On commençait à écrire des *Mémoires* et des récits empreints du ressentiment que les brusqueries, les dures sévérités de ce chef avaient laissé dans les cœurs étroits. L'autorité de Coulon

¹ En 1816, Coulon fit partie, avec MM. Soyer aîné, ancien major-général (évêque de Luçon), Cady, Martin-Bodinière, Lhuillier, Tristan Martin, du Doré, de la Vincendière, Oger de l'Isle, de Romain, le marquis de la Bretesche, François Soyer, de Caqueray, de Jourdan, de la Sorinière et Auguste de la Béraudière, d'une commission chargée d'établir les états de services et d'apprécier les réclamations des survivants de la Vendée, afin d'en soumettre la liste au roi. Cette fonction prouve quelle estime s'était acquise l'ancien payeur général de l'armée d'Anjou.

Coulon avait, du reste, dans sa nombreuse famille, qui tout entière avait pris les armes pour la religion et pour le roi, de beaux exemples de dévouement et en particulier ceux de sa mère et de son père. Il le dit lui-même, dans une lettre adressée à S. A. R. le duc d'Angoulême : « Forcé (après la mort de Stofflet) de rentrer sous les lois de la République, je me retirai à Maulévrier, lieu de ma résidence avant la guerre. Ma mère était tombée sous le feu révolutionnaire ; mon père, à qui l'âge n'avait permis de remplir pendant la guerre que les fonctions de commissaire civil, fut persécuté jusque devant les tribunaux. Les vexations que j'éprouvais de la part des républicains me forcèrent à me reléguer dans une campagne isolée, où je restai jusqu'en 1799, époque où le parti royaliste se réveilla. Alors je rentrai sous les ordres de M. le général d'Autichamp qui, reconnaissant que mon zèle pour nos princes ne s'était point refroidi, me confia le commandement en second de la division de Cholet ; et mon père, malgré ses infirmités, fut encore entraîné en prison comme otage. Une nouvelle paix s'étant faite, je retournai dans ma retraite. »

gênait peut-être cette intrigue, dont l'histoire a malheureusement gardé jusqu'ici les traces ; on tenta de l'écartier, et il ne fallut rien moins que l'intervention directe du duc d'Angoulême pour conserver au soldat de Stofflet la perception de Chemillé, confiée à ses soins en récompense du sang versé au service de la monarchie. Coulon mourut dans cette charge, en 1823, regretté comme un brave et honoré comme un patriarche.

Il n'était pas du reste le seul Vendéen qui s'indignât contre les faux récits, mais aucun n'avait peut-être une autorité égale à la sienne pour protester contre l'erreur. M^{sr} Soyer, évêque de Luçon, — l'ancien major général, — était de cet avis ; il écrivit le 13 septembre 1817 à son émule de bravoure, qui l'avait complimenté sur son élévation au siège épiscopal :

« Monsieur,

» J'ai bien regretté de n'être pas chez mon frère, lorsque vous avez pris la peine d'y venir pour m'offrir vos obligeantes félicitations. La première fois que j'irai à Chemillé, qui va être sur mon chemin pour me rendre à Luçon, j'aurai l'honneur de vous voir et de vous offrir mes remerciements bien sincères. Agrérez-les d'avance, Monsieur, en attendant le plaisir que j'aurai à vous les faire de vive voix.

» Mon frère François vous remettra quelques questions sur le brave général Stofflet : il faut blanchir sa mémoire.

» Je vous prie de répondre à ces questions ; on y mettra le style, ne vous occupez que du fond : c'est pour un dictionnaire biographique qui s'imprime.

» Recevez l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble serviteur,

» SOYER. »

Quelques jours après, Coulon envoyait ses réponses aux questions du prélat ; il ajoutait, dans une lettre particulière : « Je me félicite d'avance de l'agréable visite que vous m'annoncez, et je vous prie de la réaliser le plus tôt possible. L'ami François m'a remis votre

note ; je joins à la présente le résumé que j'ai fait. Veuillez avoir la complaisance de suppléer à tout ce qui y manque pour laisser à la postérité une autre idée que celle que l'on a voulu donner d'un homme qui s'est sacrifié pour la glorieuse cause de son Dieu et de son Roi. »

Questions sur le général Stofflet.

I. — *Qu'était le général dans son origine ?*

II. — *En quel corps avait-il servi ?*

III. — *Quand a-t-il pris part à la guerre de la Vendée ?*

Dès le premier rassemblement qui a eu lieu le 13 mars 1793 ; il commanda à l'affaire qui eut lieu le 14, où l'on prit Cholet ; ensuite, il continua de commander avec Cathelineau ; quelques jours après, l'on se rendit à Chemillé, où l'on commença à organiser l'armée ; c'est là qu'il fit reconnaître M. de Dommaigné pour commandant de la cavalerie, et Forestier, major.

Stofflet et Cathelineau étaient tellement unis, que nous ne connaissions pas lequel était le chef. Ensuite, se réunirent à eux M. d'Elbée, M. de Bonchamps et d'autres qui furent reconnus pour chefs, mais le général Stofflet n'en conserva pas moins sa considération dans l'armée ; il y remplissait alors les fonctions de major général.

IV. — *Quel grade a-t-il eu ?*

On ne reconnaissait point d'autre grade alors que celui de commandant.

V. — *Quels étaient ses talents, son courage, sa fidélité, son dévouement à la cause du Roi ?*

Ses talents étaient uniques pour cette guerre ; il faisait agir avec douceur, avec amitié nos paysans et à l'occasion il était dur, sévère, de manière à les encourager à la victoire et à les contenir dans les défaites. Son courage était extrême. Dans la victoire il savait se posséder, et dans l'adversité il conservait le sang-froid des braves et faisait espérer à ses soldats que dans la revanche l'on serait plus

heureux. Personne n'a été plus fidèle que lui. C'est cette fidélité qui lui fit refuser la paix avec la République, lorsque le général Charette la conclut ; car il ne voulait pas qu'il fût dit que Stofflet avait trahi la cause de son Roi. La République envoya ses troupes contre lui. Alors tout le pays était conquis ; nous n'étions que très-peu de soldats ; il nous assembla et nous dit que si nous étions décidés à mourir plutôt que de nous soumettre aux ennemis de notre Roi, il partagerait notre sort. On lui représenta qu'il était inutile de se faire sacrifier inutilement, qu'il fallait se conserver pour une meilleure occasion. Alors ce conseil l'emporta et il fit la paix, le 2 mai 1795. Il conserva toujours, pendant ce traité, son même amour, son même dévouement et le désir de le prouver à la première occasion.

VI. — *S'est-il réjoui de la mort de M. de la Rochejaquelein ?*

Je puis assurer qu'il est peut-être celui de la Vendée qui l'a le plus regretté ; j'en ai été souvent le témoin. Dans le particulier, il m'a souvent répété avoir perdu le meilleur de ses amis. Lorsqu'il vit revenir le cheval de M. de la Rochejaquelein et qu'on lui annonça sa mort, il en fut tellement affligé, qu'il tomba, contre son ordinaire, dans une douleur qui lui fit couler des larmes (j'ai cette assertion de plus de trente de nos braves qui y étaient). Mais, s'apercevant que sa tristesse mettait le comble au deuil et à la désolation de sa petite armée, il remonta à cheval, en annonçant que M. de la Rochejaquelein n'était pas mort, qu'il n'était que blessé et qu'on le verrait bientôt reparaitre ; il chercha à encourager sa troupe du mieux qu'il put par quelques discours que ses ennemis ont mal interprétés, ou plutôt malicieusement débités ; rien n'est plus faux que cette expression triviale que M^{me} de la Rochejaquelein a mise dans son histoire, qui lui a été dictée par La Ville-Baugé, ennemi juré du brave général Stofflet ¹. Après la mort de M. de la Rochejaquelein, Stofflet continua à faire des rassemblements, qui se gros-

¹ M^{me} de la Rochejaquelein faisait dire à Stofflet : « Ce n'était pas le Pérou que votre La Rochejaquelein ! » Tant de protestations se sont élevées contre cette erreur qu'elle ne se trouve plus dans les dernières éditions des *Mémoires*.

sirent bien vite par les incendies et les meurtres que les républicains exerçaient; il eut à lutter contre beaucoup de troupes et éprouva souvent des défaites; mais, sans se décourager, il soutint toujours la lutte et parvint à chasser entièrement les bleus de notre pays.

Vers le mois de juin (c'est à cette époque qu'il organisa l'armée et le pays), il y eut des réglemens, tant pour le militaire que pour le civil; enfin, il parvint à faire de notre pays un vrai pays conquis; il y établit un papier-monnaie, d'abord adopté par les généraux Charette et Sapinaud, qui ensuite ne voulurent plus le reconnaître et le discréditèrent; mais, malgré eux, il eut cours en son armée jusqu'à la pacification.

L'on peut dire de ce fidèle sujet du Roi, qu'il était brave, qu'il aimait l'ordre et était grand partisan de l'organisation; il était généralement aimé et craint des soldats.

VII. — *Qui l'a décidé à faire fusiller Marigny?*

M. de Charette et Sapinaud. M. de Marigny fut condamné par contumace à la peine capitale, dans un conseil de guerre général, tenu à Jallais par les officiers supérieurs des armées de Charette, Sapinaud et Stofflet. Je me rappelle que l'on dit, dans le temps, qu'il y avait dans le conseil cinq chevaliers de Saint-Louis, du nombre desquels étaient MM. de Fleuriot et de Rostaing, et dix-neuf autres officiers supérieurs des trois armées: elles se trouvaient alors réunies pour marcher sur une colonne républicaine, qui était dans les environs de Saint-Florent-le-Vieil. La désertion de M. de Marigny et de ses soldats, qu'il entraîna, fit manquer l'opération. Les armées se replièrent sur Maulévrier et sur Echaubroignes; à cet endroit, je me trouvai à la séparation de MM. de Charette et Stofflet. Le premier, en embrassant le dernier, lui dit: « Allons, mon ami, restons toujours unis; n'écoutez jamais les conseils perfides des intrigants; donnez-moi souvent de vos nouvelles. Marigny est sûrement dans votre arrondissement, faites veiller. Je vous recommande l'exécution du jugement rendu par le conseil à Jallais. » J'ai été témoin oculaire de ce fait. Dans la correspon-

dance entre les deux généraux *cela a été souvent répété*¹. Cela est à la connaissance de plusieurs de nous. C'est encore les ennemis jurés de notre brave Stofflet qui lui ont attribué le fait, comme étant le sien, tandis qu'il n'a été que l'exécuteur.

VIII. — *Comment Stofflet a-t-il été pris? Quels étaient ses grades? Quel caractère a-t-il montré?*

Stofflet a été pris dans une métairie de la paroisse de la Poitevine, nommée la Saugrenière, où il s'était rendu la veille, pour avoir une entrevue avec M. le curé de Saint-Laud, qui lui avait assigné cet endroit pour rendez-vous. Il montra beaucoup de courage, mais malheureusement nous ne pûmes retrouver nos armes. Il s'élança sur les soldats qui étaient à la porte, en terrassa plusieurs, mais le nombre était si grand, qu'il ne put se défendre; on lui donna plusieurs coups de baïonnette et de sabre, avant de pouvoir l'arrêter. Enfin, on le prit, on le dépouilla de ses habits, et on le vêtit de la mauvaise roupe d'un soldat et on le conduisit dans cet état à Angers, où il fut condamné par un conseil criminel à être fusillé. Malgré les souffrances de ses blessures, il ne laissa échapper ni plainte, ni murmure; il fut interrogé publiquement sur tout ce

¹ Voir les *Mémoires* de M^{me} de Sapinaud sur le même sujet.

Dans *Stofflet et la Vendée* (page 293) se trouve citée une lettre importante du chef de l'armée d'Anjou disant à Charette: « Je ne connais aucun chef de division arbitrairement puni: Marigny seul a succombé; mais vous savez d'après quel témoignage et sur quel avis. »

Et j'ajoutais cette remarque:

« Quel est ce témoignage et quel est cet avis dont Stofflet rappelle la responsabilité à Charette? Nous ne saurions fixer le sens précis de cette dernière partie de la phrase, c'est-à-dire déterminer sur quel fait particulier porte l'allusion. Elle peut se rapporter simplement au réquisitoire et au vote de Charette dans le conseil de guerre qui a condamné Marigny, ou viser cette correspondance mystérieuse que l'abbé Bernier mettait sous les yeux de Stofflet, en réclamant l'exécution de la sentence de mort. Ce point reste obscur. Quelques Vendéens ont pensé, en effet, que ces lettres, dont Bernier a tiré un fatal parti, étaient venues du camp de Charette, soit que ce général les ait écrites lui-même, soit qu'elles aient pour auteur un de ses officiers... »

Lorsque j'écrivais ces lignes, je ne connaissais pas encore ce document, qui m'a été gracieusement communiqué par M. le curé de Châteauneuf-sur-Sarthe, l'un des fils du brave Vendéen; le témoignage de Coulon jette une clarté nouvelle sur ce drame.

qui avait rapport à la guerre du pays. Ses réponses furent toutes négatives ; il eut la fermeté de dire aux juges que sa mort n'entraînerait point la perte du parti du Roi, qu'en mourant le Roi ne perdait qu'un soldat, et qu'il s'en trouverait bien d'autres pour commander. Il est mort avec la force de caractère d'un grand homme¹.

Au mois de novembre 1795, environ quatre mois avant sa mort, il reçut le titre de lieutenant-général et la décoration de chevalier de Saint-Louis. Sa réception eut lieu au château du Lavoûer ; c'est M. le chevalier de Colbert qui la lui apporta, et lui remit, de la part du Roi, mille guinées.

IX. — *Quels ont été ses démêlés avec Charette, sa conduite, ses procédés envers MM. de Colbert et d'Autichamp ?*

Je ne puis pas donner de grands renseignements sur la première demande ; je sais seulement que leurs premières rixes furent occasionnées parce que M. de Charette voulut se faire nommer généralissime, et que M. Stofflet n'y voulut pas consentir ; ensuite, il se forma deux partis et on chercha à indisposer toute la noblesse contre le pauvre Stofflet, en l'accusant d'en être l'ennemi, ce qui est faux. Mais je lui ai entendu dire souvent qu'il aimait mieux un bon roturier se battant bien qu'un noble qui fût lâche. Le brave jouissait toujours d'une grande considération auprès de lui ; c'est ce qui lui fit choisir pour principaux officiers les Soyer, les Nicolas, les Chalon, etc., au préjudice de beaucoup de nobles qui ne l'aimaient pas.

¹ Au château du Coudray-Montbault (commune de Saint-Hilaire-du-Bois), dans un salon, sur une colonne et au milieu d'un bois-de-cerf, on conserve religieusement une épée que l'on croit avoir appartenu à Stofflet ; elle est accompagnée de ce quatrain :

A L'ÉPÉE DE STOFFLET.

Terrible en attaquant, terrible à la défense,
Dans les mains de Stofflet tel fut mon noble emploi ;
Et sans la trahison, oui ! Stofflet avec moi,
Semblable à la Pucelle, eût reconquis la France !

Il eut envers M. de Colbert tous les égards et l'honnêteté possibles. M. d'Autichamp nous revint joindre environ le mois d'août 1795. M. Stofflet se réjouit beaucoup de son arrivée. Je fus témoin de la première entrevue, qui fut on ne peut plus aimable. Le général, en l'embrassant, lui dit : « Ah ! Monsieur d'Autichamp, qu'il y a longtemps que je vous désirais auprès de moi ! que je m'estime heureux de vous posséder, et que je serai aise de recevoir vos ordres ! » M. d'Autichamp lui répondit dans les termes les plus flatteurs, et dit qu'il ne venait auprès de lui que pour recevoir les siens et servir sous ses drapeaux. Je fus extrêmement sensible à cette entrevue ; les attentions de M. Stofflet pour M. d'Autichamp furent continuelles, malgré la malveillance qui chercha à les brouiller.

On remarquera que Coulon garde le silence sur les deux premières interrogations : c'est sa coutume de ne dire que des choses qu'il connaît bien, et cette louable discrétion accroît le prix de son témoignage.

Quel usage a-t-on fait de ces renseignements ? Ont-ils trouvé place dans une notice biographique ? Nous n'en avons pas encore obtenu la preuve. En tout cas, ils n'y auraient pas gardé leur forme originale. Nous craignons que M^{sr} Soyer, absorbé par les soins de son ministère apostolique, n'ait plus eu le loisir de réaliser le projet de réhabilitation de son général. Aussi est-ce pour nous une véritable satisfaction de livrer ces documents à la publicité : l'impartiale histoire y trouvera son profit.

EDMOND STOFFLET.

UN LIVRE DE CONTROVERSE

CONTRE LES CALVINISTES

Le vrai titre du livre dont je vais parler, et dont je n'ai rencontré qu'une mention par trop sommaire dans la seule *Gallia christiana*, est celui-ci : *Traité singulier pour l'esclarcissement et la résolution de quelques controverses de ce temps : spécialement touchant la predestination et l'autorité de la sainte Ecriture, en réponse à la lettre du sieur de Tesserant, capitaine de Pontivy, par R. P. F. Gabriel de Sainte Marie, prieur des Bénédictins Macloviens, docteur en la sainte Théologie et théologal de Saint-Malo. — A Saint-Malo, par Pierre Marcigay, imprimeur de Mgr le révérendissime évêque de Saint-Malo, 1613* ¹.

Un mot d'abord de l'imprimeur. Il y avait une imprimerie à Saint-Malo dans la seconde moitié du XVI^e siècle. On cite un opuscule aujourd'hui introuvable, la *Vie de saint Malo*, par Bili, et qu'Albert le Grand, qui l'avait sous les yeux, dit avoir été imprimé à Saint-Malo en 1555, mais sans relever le nom de l'imprimeur.

Dom Plaine cite Marcigay comme établi à Saint-Malo en 1607,

¹ Ce volume appartient à la bibliothèque du Grand Séminaire de Rennes. La bibliothèque de la ville de Saint-Brieuc en possède aussi un exemplaire et j'en ai trouvé un troisième dans le cabinet de M. A. Menard.

date d'une ordonnance de M^{sr} de Marconnay, évêque de Saint-Brieuc, imprimée chez lui. On connaissait en outre un *Propre de Saint-Malo*, un *Rituel romain* in-4^o, et des *Statuts diocésains*, imprimés par ordre de Mgr Le Gouverneur.

L'ouvrage sorti de ses presses et que j'étudie à cette heure porte sa marque, que personne n'a relevée : c'est une main sortant d'un buisson d'épines et portant un bouquet de fleurs, avec la devise *Ex dolore gaudium*. Le volume, dont l'impression n'a rien de remarquable, comprend 375 pages petit in-8^o carré ; en outre, les liminaires et la table.

Ce livre de pure controverse est tout à fait hors du commun et comme érudition et comme style. Pourtant, nous verrons plus tard qu'il fut écrit hâtivement, et j'ajoute, dès ici, qu'il fut écrit par un étranger. L'auteur, qui signait de son nom de religieux, *Gabriel de Sainte-Marie*, s'appelait, de son nom patronymique, Guillaume Gifford. Cette famille, venue en Angleterre à l'époque de la conquête, et française d'origine, s'il faut en croire la *Gallia christiana*, avait occupé des postes éminents dans l'Église et dans l'armée, et tenu constamment un rang notable dans l'aristocratie britannique. Guillaume Gifford naquit en Angleterre, en 1554, puis, quittant ce pays, où la persécution contre les catholiques avait, comme toutes les persécutions, un caractère de sauvage barbarie, il fut envoyé faire ses humanités à Louvain. Il étudia ensuite la théologie en Sorbonne, et s'en alla prendre le bonnet de docteur à l'université de Pont-à-Mousson, que le cardinal de Lorraine venait de fonder et de donner aux jésuites. Il passa sa thèse en 1576, et se rendit à Rome pour compléter ses études. Guillaume Alan, exilé anglais, archevêque de Malines et cardinal, avait profité de son influence, et près des Guise et près du Pape, pour fonder à Reims un collège spécialement ouvert à la jeunesse catholique anglaise, et pour ménager, à Rome même, des relations utiles à ses jeunes compatriotes, exilés comme lui. De Rome, Gifford alla à Milan, où saint Charles Borromeo l'admit dans son inappréciable intimité, voulut l'avoir pour compagnon de ses visites pastorales, et le nomma théologien de l'église

cathédrale. Le pape Clément VIII lui donna une mission spéciale en Angleterre, près du roi Jacques I^{er}. Au retour de cette mission, il fut chargé de l'enseignement de la théologie à l'université fondée à Reims par les archevêques de la maison de Lorraine, dont les efforts pour le maintien des hautes études catholiques, en face de la controverse protestante, n'eurent aucune limite et ne seront jamais assez mis en relief. L'enseignement du théologien anglais jeta un vif éclat, et le volume que nous nous efforçons de ressusciter en cette étude justifie comme érudition, comme clarté d'exposition et de méthode, et comme élégance de style, le jugement que portèrent les contemporains, en élevant Gifford au poste éminent de recteur de l'université de Reims. Il y demeura quelques mois à peine. C'était en 1608; tout d'un coup on le vit descendre de sa chaire, renoncer aux bénéfices qu'il avait en Italie et en Belgique pour se retirer au noviciat des bénédictins anglais.

Après la violente expulsion des monastères, sous Henri VIII, les bénédictins exilés trouvèrent un asile ouvert, et au Mont-Cassin et dans les maisons que les religieux espagnols de la Congrégation de Valladolid tenaient en Lorraine. Lorsque la mort d'Élisabeth et l'avènement de Jacques Stuart laissèrent aux catholiques l'espoir bientôt déçu d'une liberté féconde, un certain nombre de bénédictins anglais repassèrent le détroit, au moment même où Gifford remplissait près de Jacques I^{er} la mission que lui avait confiée le Pape. Il était resté, en Angleterre, un vieux moine de Westminster, qui avait miraculeusement échappé, sinon aux persécutions, du moins à la mort, sous les règnes de Henri VIII et d'Élisabeth. Suivant une coutume particulière aux bénédictins anglais, qui ne semblent pas avoir conservé leur nom de famille dans le cloître, ce vieux moine, dont le nom patronymique était Robert Bukleuil, se nommait en religion frère Sigebert. Il fut le lien par lequel les bénédictins anglais réfugiés en France se rattachèrent aux souvenirs de la patrie; leurs jeunes moines missionnaires reçurent de nouveau l'habit des mains de Sigebert. Ainsi fut constituée la congrégation anglicane, sous le titre de Westminster. Le chapitre général de

l'ordre de Saint-Benoît, assemblé au Mont-Cassin en 1608, approuva et ratifia cette association, qui fut aussi approuvée par le pape Paul V, en 1609. Ils s'établirent d'abord à Douai, puis au bourg de Dieu-le-Ward, dans le diocèse de Toul, sous la protection du cardinal Charles de Lorraine, évêque de Verdun. C'est dans ce monastère que Guillaume Gifford entra, à la grande joie de ses compatriotes, qui connaissaient son mérite et sa réputation. Il fit profession après une année de noviciat et prit le nom de Gabriel de Sainte-Marie. Il avait alors cinquante-cinq ans.

Aussitôt son noviciat terminé, le frère Gabriel de Sainte-Marie fut envoyé, en qualité de prieur, avec dom Jean Barmès, qui avait aussi fui l'Angleterre et la persécution, pour fonder une maison à Saint-Malo, ville qui, à cause de ses fréquentes relations avec les Iles Britanniques, paraissait un lieu très-propre pour le recrutement des novices et pour l'envoi des missionnaires.

Le talent de parole que le P. Gabriel possédait lui concilia, dès l'abord, de nombreux suffrages, et le chapitre, pendant la vacance du siège après la mort de Mgr du Bec, lui confia la chaire de la cathédrale. Un manuscrit du XVIII^e siècle, l'*Histoire du monastère de Saint-Benoît de Saint-Malo*, et que M. Joüon qui en est propriétaire a bien voulu me communiquer, contient l'analyse du premier sermon prêché par le P. Gabriel dans l'église de Saint-Malo. C'était le jour de la fête de saint Grégoire. L'orateur prit pour texte ces paroles de l'apôtre : *Mementote præpositorum vestrorum, qui vobis ab initio annuntiaverunt verbum Dei*. Puis, il montra la foi semée en Bretagne par les moines venus d'Angleterre, en sollicitant à titre de reconnaissance la bienveillance des Bretons pour les Anglais exilés et pour les catholiques anglais persécutés.

Lorsque M^{sr} Le Gouverneur fut assis sur le siège de Saint-Malo, il entoura de sa protection l'établissement des bénédictins anglais. La place de théologal de la cathédrale étant vacante par la démission de messire Nicolas de Brivoir, qui venait d'être promu à l'évêché de Coutances, il y nomma le P. Gabriel, et, du consentement du chapitre et de la communauté de ville, il donna la préceptorale,

c'est-à-dire la prébende du collège, à dom Jean Barmès. Les lettres de provision de la prébende de théologal, dans lesquelles l'évêque affirme la science et l'éloquence du bénéficiaire, sont conservées aux archives d'Ille-et-Vilaine et portent la date du 2 août 1611. Dans le même temps, le 20 octobre 1611, deux habitants de Saint-Malo, Gilles Toutin et Hamon Bodin, donnèrent au religieux anglais, à la charge d'œuvres pies, l'une une chapelle dite de Notre-Dame de Liesse, l'autre une maison dite de Clairmont, situées en la paroisse de Paramé. Ce fut la première maison de leur ordre, en Bretagne; elle compta bientôt dix religieux, tant anglais que français. Les bénédictins la conservèrent toujours, même après qu'ils eurent, en 1616, transporté leur principal établissement dans la ville même de Saint-Malo.

L'œuvre principale du P. Gabriel était, avec le développement de sa congrégation, le soin des missions, auxquelles il s'adonna entièrement.

En 1612, il était, par ordre de l'évêque, à Josselin, alors du diocèse de Saint-Malo, où il prêchait le carême. Un jour, le sieur de Tesserant, capitaine de Pontivy et calviniste acharné, comme tous ceux qui dépendaient de la maison de Rohan, vint exprès à Josselin demander au missionnaire une conférence sur le dogme du purgatoire; la controverse quitta bien vite ce terrain, et le capitaine se lança sur celui de la prescience divine, qu'il appelait la prédestination, et sur celui de la tradition. Le soudard avait affaire à plus forte partie qu'il ne l'avait supposé, il s'emporta, et partit sans vouloir rien entendre désormais. Après huit ou dix jours il se ravisa, et écrivit, du château de Pontivy, une longue lettre que le P. Gabriel a fait imprimer et qui remplit quatorze pages de ses liminaires. Cette lettre lui fut solennellement remise par un sieur du Val, en présence du gouverneur de Josselin. Sauf de trop nombreuses citations grecques, le capitaine déclarant la version des Septante bien plus fidèle que la Vulgate, l'épître n'est guère qu'un réchauffé des livres de Calvin et de Bèze, ainsi que le démontre assez malicieusement le P. Gabriel, dans sa réponse. Je ne citerai

donc de la lettre que ces deux ou trois phrases du commencement, du milieu et de la fin: « Je confesserai mon infirmité, non seulement en ce concert (la conférence) mais en toutes les occurrences où il y va de l'honneur de Dieu, où je m'émeus extraordinairement. Et en ceste ferveur et émotion de corps et d'esprit, ma mémoire ne me peut pas seconder tousjours si à propos, estant hors de moy. Ces défauts que nous reconnaissons en la fragilité de nostre nature, servent aux fidèles pour s'humilier devant Dieu, duquel procède toute bonne donation, comme du Père des lumières. » — Je note au passage cette boutade contre la tradition: « Ce n'est donc point une plante céleste que vostre tradition, mais une caballe venue des druides, anciens prestres des Gaulois, durant la paganisme, laquelle ils avoient en singulière recommandation. » Puis cette phrase finale: « Vous assurant qu'en vostre particulier, je vous souhaite tout salut, paix et prospérité, et veux demeurer pour vostre mérite et rare savoir, Monsieur, votre bien humble et affectionné à vous rendre service, etc. »

Je ne sais si, dans la pensée du calviniste, le *rare savoir* du missionnaire était mis en relief comme par ironie: toujours est-il que, dans sa réponse, le grand seigneur anglais, devenu moine, prouva réellement une érudition hors ligne, non-seulement en ce qui concernait les Pères de l'Église grecque et latine et les écrivains du moyen âge, qu'il avait, nous dit-il, lui-même, étudiés pendant trente-cinq ans, mais encore en ce qui regarde les divers hérétiques que les protestants se contentaient souvent de reproduire; il prouve de plus, en gentilhomme de vieille race, sa supériorité personnelle sur le capitaine de Pontivy, sectaire quinquagénaire, et comme homme du monde et comme écrivain.

Mais cette réponse, qui devenait un gros livre, se fit attendre huit mois; ce qui est certes fort peu pour un travail de cette nature. Il paraît que les adversaires triomphaient de ce silence, et proclamaient que le bénédictin s'avouait vaincu par le savant capitaine. C'est ce que nous apprend le P. Gabriel lui-même dans la dédicace de son livre à Monseigneur de Saint-Malo:

« Ayant differé d'y repondre pour un temps (car pour lors je ne pouvois y vacquer, attendu la dignité de la chose qui estoit en question, et qu'aussi estant presque journellement occupé aux prédications publiques et ordinaires, je ne desirois pas me donner des fatigues et ennuis sans nécessité), — quelques-uns firent courir le bruit que ses assertions estoient si solidement fondées, et estayées de la parole de Dieu, que je ne voulois, ni pouvois les convaincre de falsité. C'est pourquoy j'ay jugé à propos de respondre et combattre pour la vérité, contre telle faulseté effrontée, non point comme par escarmouche, mais de pied ferme et en troupe. »

Le livre était achevé d'écrire le 22 janvier 1613. Il fut approuvé par trois docteurs de l'Université de Paris, le pénitencier de Saint-Malo et deux dominicains de Rennes, le 15 mai, et par l'évêque, le 21 du même mois.

Je note en passant que l'imprimatur épiscopal est contresigné par l'abbé Doremet, alors secrétaire, puis grand vicaire, et qui en 1662, fit imprimer à son tour, chez Nicolas de la Biche, successeur de Marcigay, un volume sur lequel je n'ai pu encore mettre la main et qui a pour titre, suivant M. Levot : *Histoire de la vie admirable d'Esther Leggues, jeune fillette catholique, née de père et de mère calvinistes à Saint-Malo; avec quelques notices concernant la ville de Saint-Malo*. Selon d'autres, cette seconde partie, imprimée seulement en 1628, aurait pour titre : *De l'antiquité d'Aleth*.

Le lecteur n'attend pas de moi l'analyse d'un livre de pure controverse : je cite ce passage pour donner une idée du genre de l'auteur, et parce qu'il met en évidence un point d'histoire qui n'est pas sans intérêt.

« Il est si évident, par les écrits des calvinistes et luthériens, qu'ils postposent le papisme (comme ils l'appellent) à la religion des Turcs, qu'il n'est pas besoin de le prouver. Luther dit cela clairement (*In Genes.*, c. 48, fol. 712,) et Hornus, faux evesque de Vuinton, au livre de *la primauté de la Royne* (p. 101 et 102) : « Qui ne sait, dit Hornus que la religion romaine est plus idolâtre que la turque, et que le Pape est plus dangereux ennemy de Jésus-Christ que n'est le Grand Turc? »

» Erasme escrit aussi que, lorsque Charles empereur vouloit lever une armée contre Soliman Grand Turc, et que pour ce faire on faisoit levée de soldats par l'Alemagne, les Luthériens y resistèrent ouvertement, crians à haute voix : qu'ils aymoient mieux combattre pour le Turc non baptisé, que pour le Turc baptisé, c'est-à-dire pour l'Empereur chrétien. — Il n'y a pas longtemps que, les peuples de Holande et Zélande s'armant contre leur roy, quelques capitaines, portans en leurs enseignes un croissant d'argent (qu'on scait estre l'enseigne du Turc) avec cette devise : *Plustot Turcs que Papaux*, ont fait cognoistre à tout le monde avec quelle rage ils s'armoient contre nostre religion. Je ne diray point combien de fois les Luthériens ont sollicité le Turc contre Charles Quint empereur, combien de fois ils l'ont attiré en Hongrie, combien en Autriche ; combien de fois ils ont fait paction avec luy pour ruyner l'empereur. Je ne diray point quel conseil les protestants d'Alemagne donnèrent au prince de Condé, lorsque, en l'an 1575, fuyant de France il estoit à Basle et consultoit des moyens de faire la guerre contre les siens ; c'est à sçavoir qu'il se soubmist au Turc et qu'il combatit sous ses enseignes contre sa patrie. Pensez si ce ne furent pas vos frères qui, l'an 1568, aux seconds troubles, demandèrent du secours au Turc, parce, ce disoient-ils, que la foy des protestants est très-approchante à celle des Turcs. Ressouvenez-vous de quelle religion estoit la royne d'Angleterre, Élisabeth, qui fist tout ce qu'elle put par son ambassadeur, pour faire chasser les catholiques de Pera, fauxbourg de Constantinople, et l'eust fait, sans que Monsieur de Hermini, ambassadeur du roy de France très-chrestien, y resista, et empescha les desseins de l'autre. Et pouvez-vous ignorer, vous qui avez tout veu, que l'ambassadeur de la mesme royne, voulant induire le Grand Turc à faire la guerre contre le roy d'Espagne, usa principalement de cet argument : que les maudits Romains idolâtres étoient ennemis communs du Dieu des Anglois et des Turcs, et que le Turc avoit receu le glaive de Dieu pour les exterminer du monde. — Ne scavez-vous pas que Soliman approuva fort vostre nouvelle reli-

gion, comme conforme en plusieurs choses à l'Alcoran, et la préféra de tout à la papistique? »

Le P. Gabriel prêcha avec beaucoup de fruit dans toute la Bretagne, en Belgique, en Lorraine, à Reims, en Poitou, et enfin dans la chaire même de Notre-Dame de Paris.

Il avait déjà fondé dans cette ville, au faubourg Saint-Jacques, une maison de sa congrégation, qui plus tard en fut le monastère principal, les Anglais ayant abandonné leur maison de Saint-Malo aux bénédictins français de la congrégation de Saint-Maur.

Le P. Gabriel quitta la Bretagne vers 1617. Il fut nommé visiteur de l'ordre de Fontevrault, puis supérieur général des bénédictins anglais.

C'est dans cette circonstance que Marie de Lorraine, abbesse de Chelles, et Louis de Lorraine, archevêque de Reims, obtinrent du roi et du pape que le P. Gabriel fût promu à l'épiscopat et donné pour coadjuteur au cardinal. Il fut sacré au mois de septembre 1618, par Charles de Balzac, évêque de Noyon et suffragant de Reims, assisté des évêques de Troyes et de Bourges, dans la chapelle intérieure du monastère de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Il donna, le 17 juin 1619, sa démission de la prébende de théologal de Saint-Malo. Le P. Josselin de Sainte-Marie, dont le nom patronymique était Paulin Grenwod, lui succéda comme prieur de Saint-Benoît de Saint-Malo¹. Gifford avait le titre d'évêque d'Archidia-pole ou Archidale, suffragant de l'évêché d'Héraclée.

En 1622, le siège de Reims vacant, le chapitre le nomma vicaire capitulaire, et c'est en cette qualité qu'il fit les ordinations de 1622 et de janvier 1623. A la fin de janvier 1623, il fut nommé à l'archevêché même de Reims. Il occupa ce siège illustre pendant six ans. Nous savons par un livre de sermons imprimé à Paris, qu'il prêcha dans cette ville l'avent de 1625. — C'est, avec le livre publié en Bretagne, le seul ouvrage que nous connaissions de lui.

Guillaume Gifford, que le catalogue des archevêques de Reims

¹ Archives d'Ille-et-Vilaine.

marque Guillaume V, mourut dans sa ville épiscopale le 10 avril 1629 et fut enterré dans la cathédrale, proche du grand bénitier. Son oraison funèbre fut prononcée par Henri de Maupas, abbé de Saint-Denis de Reims, qui fut plus tard évêque du Puy, et une seconde oraison funèbre lui fut encore consacrée par Guillaume Marlot, auquel on doit une histoire de Reims. Ces deux discours furent imprimés à Reims en 1629.

Telle fut la vie de cet Anglais, qui n'a laissé en Bretagne que des traces tout à fait oubliées depuis la Révolution. Successeur de Louis de Guise, il eut pour successeur sur le siège de Reims Henri de Guise, et demeura presque effacé entre ces figures aristocratiques. Les bénédictins anglais de Saint-Malo, et après eux les bénédictins français qui prirent leur maison, gardèrent seuls son souvenir; chaque année un service solennel était célébré dans leur église pour l'âme de celui qu'ils proclamaient le premier fondateur du monastère.

Le sannaes de ce prieuré malouin mériteraient une étude. L'année même de la mort de D. Gabriel, deux de ses moines, un Breton, D. Robert Guillet, de Dinan, et un Anglais, D. Trembic, dit D. Célestin-de-Saint-Jean, moururent de la contagion en soignant les pestiférés de Saint-Malo. En 1644, Dom Ambroise de Berlo, religieux profès de notre prieuré, et qui était revenu dans son pays de Lancastre, pour évangéliser ses compatriotes d'Angleterre, fut martyrisé et écartelé dans sa propre ville. — Plus tard et longtemps après l'abandon du monastère de Saint-Malo par les Anglais, ce couvent eut pour prieur Dom Jamin, dont les ouvrages ascétiques se lisent et se réimpriment encore; comme science et comme souffle littéraire, le Dinannais D. Jamin est bien au dessous de D. Gifford: *Habent sua fata libelli.*

S. ROPARTZ.

SEMPER FIDELIS

A LA MÉMOIRE DU COMTE ÉDOUARD DE MONTI DE REZÉ

Des honneurs solennels et dignes de son âme,
Trois fois à ce chrétien viennent d'être rendus* :
Prières, pleurs, eau sainte, adieux aux traits de flamme,
Sur son noble cercueil à l'envi répandus.

Le silence s'est fait : levons-nous, c'est notre heure.
Le chant qui s'agitait, nous l'avions maîtrisé ;
La foule n'est plus là : marchons vers sa demeure,
Vers ce toit qui domine et la Loire et Rezé.

Au pèlerin pieux sans crainte ouvrez la porte ;
Qu'il entre à la chapelle et qu'on l'y laisse, seul,
Épancher devant Dieu l'hommage qu'il apporte
Au preux que l'on coucha naguère en son linceul.

La Muse est abattue et muette en notre ère,
Où le Mal a du Bien presque éteint le flambeau ;
Mais comment aujourd'hui pourrait-elle se taire ?
Comment ne pas gémir auprès d'un tel tombeau ?

Comment ne pas crier à notre siècle lâche :
« Rougis devant ce mort, grand par sa loyauté !

* A Poitiers, Rezé et Nantes.

SEMPER FIDELIS.

205

« Il soutint sans fléchir son écrasante tâche,
« Et qui dira Monti dira fidélité !

« De honte courbez-vous devant sa mâle tête,
« Vous qui chantiez si haut le royal rejeton :
« Il n'a pas comme vous fui quand vint la tempête !
« Il n'a jamais trahi comme vous, ce Breton !... »

Mais je retiens les cris dont j'ai l'âme obsédée,
Et, calme, sur la dalle où reposent tes os,
J'aime à te saluer, au nom de ma Vendée,
Toi qui brillas parmi ses suprêmes héros ;

Toi que le Chêne vit, au printemps de ton âge,
Sur les pas d'un Charette affronter le péril,
Et qui, les derniers coups tirés dans le Bocage,
Prenais vers le PROSCRIT la route de l'exil.

Aux siennes tu voulais unir tes destinées,
— Le lierre s'unit moins aux branches des ormeaux —
Et tu vécus ainsi près de cinquante années,
Souffrant, loin du pays, d'inénarrables maux.

Mais ton cœur nourrissait l'invincible espérance
Que le ciel, pardonnant à ce temps effréné,
Ferait enfin monter sur le trône de France
Celui qu'à son baptême on nomma DIEUDONNÉ.

Oh ! oui, que Dieu le donne ! oh ! oui, qu'il le rappelle !
Car nous courons sans trêve au gouffre sans retour...
Je l'en prie à genoux dans l'antique chapelle,
Et j'espère : — Rezé prie au divin séjour !

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 28 août 1877.

LA CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE

RECHERCHES SUR LA CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE, suivies de notices concernant les grands officiers de la couronne de France qu'a produits la Bretagne, les grands officiers du duché de Bretagne, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers bretons, par Alexandre de Couffon de Kerdellech, t. 1^{er}. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. — Paris, Dumoulin.

La chevalerie est morte, mais son souvenir vit toujours ; il se perpétue même entouré d'une auréole dont le temps n'a pu altérer l'éclat. Les révolutions ont beau se suivre, fauchant hommes et choses, les mœurs ont beau se modifier, les coutumes se perdre, la chevalerie conserve intact son prestige, et, si l'on veut peindre, d'un seul trait, le dévouement, la droiture, la générosité et la vaillance, notre langue n'a pas encore trouvé d'autre mot que celui de *chevaleresque*. Cette remarque ne pouvait échapper à M. de Couffon ; elle est comme la pensée mère de son livre ; il ne dépend, en effet, de personne de donner aux mots telle ou telle signification ; c'est l'œuvre de tous, et le sens admis d'un mot est comme le sceau ineffaçable de l'opinion publique. Voyez, par exemple, Cathelineau et ses braves compagnons ; leur nom officiel est *brigands*, mais leur nom historique est *Vendéens*, et quel sens est attaché à ce mot ? demandez-le au premier venu, et, à moins qu'il n'appartienne à la petite caste de Robespierre, il vous répondra : *fidèle et héroïque*. L'histoire n'agit pas par décrets, mais par des mots qui restent.

« Si un jeune officier, écrit un juge compétent, le général Ambert, demandait à quelque vétéran des conseils sur la conduite à suivre pendant la guerre, la réponse du vieux soldat pourrait être fort simple ; il lui suffirait de dire : — Suivez les lois de la chevalerie.

» . . . La chevalerie a imprimé au courage une bonté compagne de la charité ; on frappe de l'épée, non par vengeance mais par devoir ; le vaincu emprunte à la religion un caractère presque sacré ; les femmes sont respectées, les vieillards honorés, les enfants protégés.... Le vétéran rappellerait au novice les enseignements jadis donnés au chevalier : — Servez Dieu et il vous aidera ; soyez courtois et sans orgueil comme sans flatterie ; soyez loyal ; que votre parole ne cesse jamais d'être franche et vraie ; soyez secourable au pauvre et bon pour tous ; faites, en guerre, le plus de bien qu'il vous sera possible et le moins de mal que vous pourrez ; aimez la patrie, servez-la jusqu'à la mort, parce qu'elle est le tombeau de votre père et le berceau de votre enfant ; écoutez la voix qui s'élève de l'Église, car c'est Dieu qui parle ; obéissez aux chefs qui vous commandent, car leurs ordres viennent de Dieu ; l'obéissance est sainte, la révolte est impie ¹. »

Tel est le code sublime qui a fait, en partie, notre civilisation, et dont M. de Couffon s'est fait l'interprète érudit et convaincu.

Mais d'abord que faut-il entendre par le mot de *chevalier* ? Y avait-il deux chevaleries distinctes : l'une personnelle et à laquelle on n'arrivait que par des hauts faits, l'autre héréditaire et se transmettant par la possession de certains fiefs ? Partout ailleurs qu'en Bretagne on n'a jamais connu que la première, celle des Bayard, des Fleuranges et des François I^{er}. Mais, en Bretagne, et depuis que la chevalerie n'existe plus, on a conçu l'idée d'une ancienne chevalerie attachée aux fiefs. Ainsi, dit M. de Couffon, « un lâche, un félon, une femme, un abbé, en devenant possesseur d'un pareil fief, aurait pu s'intituler chevalier, et perdre aussi, par l'aliénation de son fief, cette qualité, qui aurait alors passé, de plein droit, à son acquéreur. Comment donc ce titre aurait-il pu devenir un titre d'honneur recherché par les grands seigneurs qui possédaient tant de fiefs et pour qui cette qualification eût été moindre que celles dont ils jouissaient comme comtes, vicomtes, barons ou bannerets ? En prenant à la fois les qualifications de ducs de Bre-

¹ Général Ambert : *La Guerre*.

tagne et de chevaliers, nos princes n'auraient donc eu d'autre intention que de faire voir qu'outre le duché de Bretagne, ils possédaient un petit fief qui leur donnait le droit de s'intituler *chevalier*. Quelle triste figure auraient fait ces chevaliers bretons à côté des vrais chevaliers, qui avaient reçu, au grand jour, l'ordre de chevalerie avec les cérémonies solennelles décrites dans les anciens cérémoniaux ¹. »

A cette démonstration indirecte M. de Couffon joint des faits précis. Ainsi il nous montre, d'un côté, le duc Jean le Roux armé chevalier par saint Louis et le duc Jean V par Olivier de Clisson, et, de l'autre, des gentilshommes du plus haut parage, des Clisson, des Chabot, s'intituler modestement *écuyers*, bien qu'ils comptassent plus d'un chevalier parmi leurs ancêtres; il est remarquable même que, dans le dernier siècle encore, et bien que, depuis la Réformation de 1668, le titre de *chevalier* fût à peu près légalement au pillage, on voit encore des rejetons des plus vieilles souches ne prendre que le titre d'*écuyer*, suivant l'ancienne coutume. L'auteur cite, entre autres, des Sesmaisons, des Saint-Pern, des Coëtlosquet, des Talhouët, etc.

Et ici qu'on nous permette une digression. Dans l'ancien régime, un Montmorency ne signait ni *baron* ni *duc*, mais simplement *Montmorency*, et cette habitude de ne signer que de son nom était à peu près générale dans la haute noblesse. De nos jours même, on s'aperçoit, en feuilletant les journaux officiels, que le vicomte de Châteaubriant ne signait que *Châteaubriant*, le duc de Richelieu, *Richelieu*, le comte de la Bourdonnaye, *La Bourdonnaye*, le marquis de Moustier, *Moustier*, et aujourd'hui le duc de Broglie, *Broglie*. Sous une apparence modeste, n'est ce pas singulièrement mais noblement fier? C'est dire : Notre nom est, après tout, notre plus beau titre, et, à la différence des titres donnés ou pris, il est l'expression de souvenirs qu'aucun décret ne saurait donner et qu'aucune ambition ne saurait prendre.

Ce sentiment était d'autant plus naturel que les titres ne s'accor-

¹ P. 27.

daient pas uniquement aux services. C'était une récompense à laquelle, nous dit M. de Couffon, « les riches seuls pouvaient prétendre; car le nombre et la nature des terres nécessaires pour former un marquisat, un comté ou une baronnie étaient déterminés ¹. Ainsi, moyennant finance, de riches gentilshommes et même de simples anoblis et des financiers firent ériger leurs terres en marquisats, comtés, baronnies, et en jouirent orgueilleusement à la vue de la noblesse chevaleresque, trop pauvre pour atteindre à ces érections et qui envisagea cette nouvelle méthode comme une espèce de mystification dont elle crut pouvoir se venger en prenant elle-même des titres. » Ces titres même, il faut le dire, ne furent pas toujours les moins bien portés. L'abus néanmoins finit par devenir si grand, qu'un généalogiste cité par M. de Couffon, M. Mau-gars, écrivait, en 1786, qu'il y avait en France huit mille marquis, comtes et barons, dont deux mille au plus l'étaient légitimement, et quatre mille bien dignes de l'être, mais qui ne l'étaient que par une tolérance abusive.

A propos de la Réformation de 1668, œuvre parlementaire, qui, en dehors du but fiscal que s'était proposé Louis XIV, établit, en Bretagne, des classifications parmi la noblesse au profit surtout des magistrats du Parlement, M. de Couffon fait, comme M. de Courcy, plus d'une remarque sévère et piquante. Il nous montre ces magistrats réformateurs donnant de l'*ancienne extraction* à certaines branches d'une famille, et la refusant à d'autres membres de la même famille; conférant le titre de *chevalier* à tels et tels dont aucun ascendant n'avait jamais reçu l'ordre de chevalerie, et l'omettant pour de plus marquants et de plus illustres, méritant enfin que les États de Bretagne déclarassent, par deux fois, que leurs arrêts ne formaient pas titre.

Après avoir parlé de la chevalerie en général, M. de Couffon s'occupe de la chevalerie bretonne en particulier; il ne se borne

¹ Le titre de chevalier lui-même n'était pas, il faut bien le dire, à l'abri du même reproche; car, s'il n'était donné qu'à la vaillance, encore fallait-il que le récipiendaire eût de *grands fiefs*, suivant le mot de Pasquier, cité par M. de Couffon.

pas à rappeler les neuf grandes baronnies d'État, il s'étudie à nous faire connaître, d'après les anciens procès-verbaux, les bannerets et les bacheliers qui avaient séance après les barons aux Parlements généraux. Le nombre desdits bannerets et bacheliers connus ne dépasse pas cent. On sait que les bannerets avaient le privilège de porter leurs enseignes non pas *flottantes* ni *ployées*, dit d'Argentré, mais *étendues*, tout ainsi qu'on fait aux églises celles qui aujourd'hui encore se nomment *bannières*. Ils devaient entretenir vingt-cinq hommes d'armes avec leurs archers, ce qui, nous dit M. de Couffon, représentait un effectif de cent hommes et de cent chevaux. Les bacheliers occupaient un rang inférieur mais toujours élevé. Pour être bachelier, il fallait avoir quatre *bacelles* ou quatre fois un labourage de deux charrues à deux bœufs. M. de Couffon évalue à environ onze mille hommes le chiffre de la cavalerie féodale en Bretagne.

Nous savons maintenant ce qu'était un chevalier. Les rois, comme François I^{er}, tenaient à honneur de l'être et demandaient l'ordre au plus brave, quel que fût son rang dans l'armée. Les ducs en faisaient autant; il y avait des barons, des bannerets et des bacheliers qui étaient chevaliers et d'autres qui ne l'étaient pas. Ceci bien établi, M. de Couffon nous décrit les cérémonies qui accompagnaient la réception du chevalier, depuis la veillée des armes au pied de l'autel jusqu'à l'armement complet du récipiendaire par la main des chevaliers ou quelquefois des dames. Il nous décrit ses tournois, ses passes d'armes, ses combats seul à seul; il nous rappelle les peines sévères et surtout humiliantes qui atteignaient la couardise, la félonie, l'adultère. L'écu du couard était barbouillé, celui de l'ivrogne était chargé de deux goussets de sable, et tout acte de paillardise entraînait le renversement de l'écu, dont les émaux se détachaient, en outre, sur un fond noir. Enfin, les juges des tournois pouvaient, à la requête des dames, exclure du camp tout gentilhomme qui avait mal parlé d'elles.

L'érudition de M. de Couffon est toujours consciencieuse, ce qui est un rare mérite dans ce genre d'ouvrages et, de plus, elle est toujours sérieuse; mais, sévère pour lui-même, il ne l'est peut-être

pas autant qu'il le faudrait pour les autres, pour Mellinet surtout, dont il se défie bien, mais pas assez ⁴.

A la suite de ses études sur la chevalerie, l'auteur nous donne la liste des Bretons qui ont été grands-officiers de la couronne de France ou de la couronne de Bretagne, avec des notices précises et intéressantes sur chacun d'eux, ainsi que sur beaucoup d'autres chevaliers bretons. Ce travail est entièrement neuf et a exigé de longues et minutieuses recherches.

Mais ces grands officiers, ces bannerets, ces chevaliers si vaillants l'épée à la main, l'étaient-ils autant avec la plume? serait-il vrai qu'à l'exemple de du Guesclin, qui n'avait trouvé maître de qui il se laissât *doctriner*, parce qu'il les voulait toujours *férir* et *frapper*, ils ne sussent ni lire ni écrire? Je sais bien qu'on le dit tous les jours; je sais même que le président d'une prétendue société savante racontait, il y a peu d'années, dans une séance officielle et en présence du ministre de l'instruction publique, M. Duruy, que le connétable de Montmorency ne savait signer qu'en appliquant sur le parchemin ses cinq doigts trempés dans l'encre. Mais, pour le malheur dudit savant, il se trouve que les signatures

⁴ Comment admettre, par exemple, dans quelques-uns de ses principaux détails, le récit que nous fait Mellinet du tournoi du Bouffay, le 5 novembre 1459? Je le lirais dans une vieille chronique que je ferais également mes réserves parce qu'au temps des chroniqueurs, on brodait et l'on se trompait non moins qu'aujourd'hui. L'auteur nous montre à ce tournoi, parmi les dames vêtues *en grande liberté*, les duchesses douairières Françoise d'Amboise et Catherine de Luxembourg. Pour la première, la chose est possible, bien que Françoise fût toute alors à ses pensées de retraite; mais pour Catherine de Luxembourg, elle est impossible. Catherine était en grand deuil du duc Arthur III, et l'on sait que, depuis sa mort, elle vivait retirée près de son tombeau. Quant à Antoinette de Magnelais, cette veuve tarée et surannée (elle avait été, pendant douze ans, la maîtresse de Charles VII), qu'on nous représente remplissant les fonctions d'écuyer près de François II et conduisant son cheval par une écharpe attachée à la bride, il faudrait savoir, avant tout, si, en 1459, elle était en Bretagne. D'Argentré ne l'y fait venir qu'en 1465. Je sais bien que ses relations avec le duc dataient d'une époque antérieure. Je sais que, dès 1463, elle donnait au fils qu'elle avait du prince la terre de Cholet qu'elle tenait de ses bontés; mais s'était-elle dès lors établie au château de Nantes? s'y était-elle établie surtout dès 1459, c'est-à-dire deux ans avant la mort de Charles VII? On peut en douter d'autant plus que la Bienheureuse Françoise d'Amboise, devant qui on la fait parader si singulièrement et si impudemment, ne s'entremît pour la faire renvoyer qu'en 1466.

du connétable sont des plus connues, des plus nombreuses et des plus belles que possèdent nos archives. M. de Couffon atteste, de son côté, que les signatures des vieux gentilshommes bretons témoignent, en général, d'un *rare talent calligraphique* dont ne témoigneront jamais les nôtres. Il rappelle les noms des anciens chroniqueurs Villehardouin, Joinville, d'Estouteville, Monstrelet, etc., etc., et, en Bretagne, des deux pères de notre histoire, Alain Bouchart et d'Argentré, qui appartenaient tous à la noblesse. Il constate qu'en Bretagne surtout, les offices qui exigeaient une instruction supérieure et la connaissance des lois, tels que ceux de chancelier, de sénéchal et beaucoup d'autres inférieurs, étaient le plus souvent occupés par des nobles. Un Coëtlogon était greffier sans que cela étonnât personne. MM. Bizeul et de la Borderie avaient déjà rétabli la vérité sur ce point ; M. de Couffon la met de nouveau en lumière.

« Ce fut sous Louis X, le Hutin, dit M. de Couffon, qu'eurent lieu les premiers anoblissements par chevalerie. Déjà, sous Philippe le Hardi, fils de saint Louis, les premières lettres d'anoblissement avaient été délivrées ¹. » Est-ce à dire qu'avant Philippe le Hardi, c'est-à-dire avant 1270, la noblesse fût une corporation fermée, une caste ? Non certes ; elle fut toujours ouverte, largement ouverte ; peut-être même ne le fut-elle jamais plus qu'à l'époque des Normands, à cause des services rendus contre ces barbares par des hommes complètement inconnus la veille. On ne les *anoblissait* pas, il est vrai, mais on leur conférait des fiefs, ce qui produisait le même effet, parce que *la terre, disait-on, faisait l'homme*.

C'est ainsi que nous lisons dans la chronique *De gestis consulum Andegavorum* : « Au temps de Charles le Chauve, plusieurs hommes nouveaux et sans noblesse s'élevèrent au dessus des nobles par tout ce qui donne considération et honneur, et devinrent grands

Ce n'est même qu'à partir de 1468 qu'Antoinette de Magnelais figure officiellement sur les comptes des trésoriers de Bretagne, avec cette mention curieuse et caractéristique : *Sans être comptable à notre Chambre des Comptes*. Nos magistrats apparemment n'entendaient pas raillerie.

¹ P. 69.

et célèbres. Charles, les voyant avides de gloire militaire, n'hésitait pas à les mener au devant du danger et à tenter par eux la fortune... Et il prodiguait à ces hommes nouveaux les récompenses et les héritages, qui étaient pour eux le prix de beaucoup de travaux et de périls. A cette race de braves appartenait Tertullus, qui forme la souche des comtes angevins, homme habile à frapper l'ennemi, à coucher sur la dure, à supporter les privations et les fatigues, à ne faire cas ni de l'hiver ni de l'été et à ne craindre que la honte. Ce fut ainsi et en marchant toujours dans cette voie qu'il conquit la noblesse pour lui et pour les siens. »

De qui cependant était fils Tertullus ? D'un contadin, d'un homme des champs ; et de qui fut-il père ? De cette forte race des Plantagenets, la race des Foulques Nerra, des Richard Cœur de Lion, des Édouard III, etc., qui régna sur l'Anjou, la Touraine, l'Aquitaine, la Normandie, l'Angleterre et nous donna, à nous autres Bretons, un souverain dans la personne du comte Geoffroy ¹.

Les comtes de Carlisle, du nom de Hay, en Angleterre, se font gloire de descendre d'un laboureur qui, avec ses deux fils et les débris de leurs charrues, arrêta les Danois au pied des falaises de la Tay et donna le temps aux Écossais de se rallier et de revenir à la charge.

Dante, le farouche gibelin, s'indignait de ce qu'à Bologne un forgeron faisait souche, et de ce qu'à Faenza, *d'une petite graine sortait une noble tige* ². Qu'eût-il dit, s'il eût prévu que d'un banquier de Florence, d'un des chefs du parti populaire qui l'avait banni, devaient naître des ducs et des princes qui mêleraient un jour leur sang au sang des rois ³ ?

¹ Les Tudors, qui régnèrent en Angleterre après les Plantagenets, avaient une origine un peu moins commune, mais beaucoup moins illustre.

² *Purgatorio*. C. XIV, v. 100-102.

³ Averardo de Medici, qui fut gonfalonier de Florence en 1314, c'est-à-dire du vivant du Dante, appartenait au *popolo grasso*, c'est-à-dire à la bourgeoisie, et son petit-fils Giovanni, le principal auteur de la fortune des Médicis, était le plus grand banquier de l'Italie et peut-être de l'Europe. *Io vi lascio nelle infinite ricchezze, disoit-il à ses enfants, e col più magno avviamento che niuno altro mercatante della provincia di Tuscia.*

En un mot, la noblesse a été, de tout temps, plus ou moins à la portée de ceux qui s'élevaient au dessus du commun; on n'oubliait pas le vieil axiome qu'une force qui s'isole est une force perdue; et, aujourd'hui, si l'aristocratie de la Grande-Bretagne est la plus puissante de l'Europe, ne le doit-elle pas en partie à ce qu'elle est toujours, par ses nouvelles comme par ses vieilles gloires, l'élite de la nation?

Eh bien! malgré ce recrutement perpétuel, nous entendons dire à chaque instant: *la noblesse manque!* On le dit après les croisades, après la guerre de Cent ans, après la Ligue, après les longues guerres de Louis XIV; c'est qu'en effet, la noblesse versait à flots sur les champs de bataille son sang et son argent, et que la ruine, comme la mort, entraînait souvent la disparition des familles. M. de Courcy s'est assuré que des 2,084 familles déclarées nobles, lors de la réformation de 1668-1696, il n'en reste plus aujourd'hui qu'environ 600. Que sont devenues les 1,484 autres? Demandez-le surtout à la République et à l'Empire, c'est-à-dire à la Révolution.

Mais nous voici bien loin de M. de Couffon, qui n'avait point à traiter ces questions dans son livre. Je lui fais mes excuses de mes vieilles habitudes d'école buissonnière, et, le félicitant de nouveau de son premier volume, je lui donne rendez-vous au second.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

Nous n'avons rien à ajouter à cet éloge de l'ouvrage de M. de Couffon, mais nous dirons toutefois que le second volume, qui va bientôt paraître, contiendra plus de deux mille notices concernant les chevaliers bretons, bannerets et simples chevaliers, classés par siècles, depuis le XI^e jusqu'au XVI^e. Ces notices indiquent les actes dans lesquels ils figurent, les dignités dont ils ont été revêtus, les batailles auxquelles ils ont pris part, ainsi que les principales illustrations de leurs familles. En un mot, ce second volume formera un état complet des services de la chevalerie bretonne.

L'ouvrage est tiré seulement à 300 exemplaires, dont le prix, de 15 francs pour les souscripteurs, sera porté à 20 francs après l'apparition du second volume. Dans le premier volume, l'auteur a ajouté aux chapitres concernant les grands officiers du duché de Bretagne, des listes très-considérables de maîtres d'hôtel, de chambellans, d'écuyers, de panetiers et de bouteillers de nos ducs.

LES PETITES ÉCOLES AVANT LA RÉVOLUTION

DANS LA PROVINCE DE BRETAGNE*

Diocèse de Vannes.

4^o Nous n'avons point de statuts du diocèse de Vannes antérieurs à ceux que Mgr d'Argouges publiait dans son synode du 22 septembre 1693¹, et qu'il rééditait quelques années plus tard.

Dans la lettre de publication, l'évêque s'exprimait ainsi: « Les règles que nos prédécesseurs ont prescrites pour le gouvernement de cette Église (de Vannes), qu'ils ont si sagement conduite, et qu'on a depuis renouvelées pendant la vacance du siège épiscopal, sont les *mêmes* que nous vous mettons aujourd'hui entre les mains, pour former les peuples confiés à vos soins². »

* Voir la livraison d'août, pp. 131-138.

¹ *Statuts synodaux du diocèse de Vannes*, publiés dans le synode général, tenu à Vannes, le 22 septembre 1693, par M^{re} François d'Argouges, évêque de Vannes. Imprimés chez la veuve de Pierre Doriou, imprimeur de Monseigneur et du collège. M.DC.XC.III.

² Le 9 mai 1624, Mgr Sébastien de Rosmadec, à l'occasion de sa première visite pastorale, adressait une lettre circulaire à plusieurs recteurs. Dans cette lettre, entre autres choses, on lisait ce qui suit: « Les maîtres d'écoles devront aussi nous rendre compte et témoigner de leurs bons comportements, de leur suffisance et de leur assiduité à l'instruction de la jeunesse. »

Or voici le texte de ces statuts, relativement aux petites écoles :

« Personne ne tiendra l'école et ne s'ingérera dans cet exercice sans nous avoir donné des preuves de sa bonne conduite et de sa capacité, et sans notre approbation par écrit, sous peine d'excommunication. — Nous défendons aussi, sous pareille peine, aux maîtres d'écoles d'enseigner les filles avec les garçons, et aux maîtresses d'écoles d'instruire les garçons avec les filles, et de les recevoir en même classe, de peur que ce qui doit conserver dans l'innocence et dans la piété ne soit un piège pour les perdre et les engager dans le vice. — Au défaut de maîtres et maîtresses d'école, un ecclésiastique de la paroisse enseignera la jeunesse. — Les recteurs feront connaître dans leur prône, aux pères et mères, l'obligation qu'ils ont d'envoyer leurs enfants aux petites écoles, pour les élever chrétiennement et leur apprendre à bien vivre. »

Après le texte, viennent des citations des conciles de Latran, en 1545; de Narbonne, en 1551; de Cambrai, en 1565; de Rouen, en 1581; de Tours, en 1583, etc.

Diocèse de Saint-Brieuc.

5° Les statuts synodaux de Saint-Brieuc, publiés le 5 mai 1723, ne nous donnent pas de renseignements rares et bien anciens¹. — Mgr de la Vieuxville constate qu'en arrivant dans le diocèse, il n'a trouvé qu'un exemplaire des ordonnances de 1606 et 1624, et qu'il ne fait guère que les reproduire. Voici ce que nous trouvons sur les petites écoles :

« Il n'y a point d'établissement plus avantageux au public que celui des petites écoles. — C'est pourquoi nous exhortons nos recteurs à entretenir soigneusement celles qui sont déjà établies dans leurs paroisses, et à procurer par toute sorte de moyens un secours si nécessaire dans les lieux où il n'y en a point. — Nous n'admettons aucune personne à faire, dans notre diocèse, les fonctions de maître et maîtresse d'école, à moins que nous ne soyons assuré de ses

¹ Statuts du diocèse de Saint-Brieuc, imprimés par l'ordre de Mgr Guillaume de la Vieuxville, évêque et seigneur de Saint-Brieuc. — Imprimés à Rennes, chez Pierre-André Cornier, imprimeur-libraire, ou Tolois, à la Bible d'or. M. D. CC. LXIII.

bonnes vie et mœurs, et de sa capacité pour cet emploi. » (Concile de Latran, etc. Edits de Henri IV de 1606, et de Louis XIV, de 1695.)

Diocèse de Quimper.

6° Mgr l'évêque de Quimper et de Léon a eu la bienveillance de nous faire, par l'entremise de son secrétaire, les communications suivantes relatives aux deux anciens diocèses. Nous l'en remercions.

Mgr de Plœuc, le 30 avril 1710, publiait de nouveaux statuts pour le diocèse de Quimper. Voici ce qu'ils renfermaient sur les petites écoles :

« Nous désirons extrêmement de rétablir les petites écoles dans les villes, bourgs et paroisses de notre diocèse, *principalement en faveur des pauvres*. Pour cet effet, nous ordonnons aux recteurs et vicaires de charger de l'instruction de la jeunesse les prêtres récemment ordonnés, et, en cas qu'ils contreviennent aux ordres qui leur sont donnés de notre part à ce sujet, les recteurs nous en avertiront, afin que nous usions envers eux de notre autorité. — Déclarons que nous ne les admettrons pas à des fonctions supérieures, que nous ne soyons assuré de la soumission qu'ils auront eue en ce point à nos ordres, et les recteurs auront soin que le catéchisme soit fait dans les écoles, une fois par jour, à tous les garçons de leurs paroisses qui y viendront; et qu'on leur apprenne à lire et à écrire autant qu'il se pourra, et à répondre la messe, et que les filles en soient absolument exclues. Dans les lieux où l'on pourra établir des maîtres et des maîtresses de profession, nous exhortons les seigneurs et les autres fidèles, que la piété et la charité intéressent à l'éducation des enfants, d'y contribuer avec joie selon leurs facultés. »

On possède encore aux archives de l'évêché de Quimper une collection de procès-verbaux de la visite pastorale de 1782. Parmi les différents renseignements demandés aux recteurs, il est fait mention spéciale des maîtres d'école. — Sur cinquante paroisses

rurales, il y avait dix-huit écoles établies, et toutes dirigées par des recteurs, vicaires ou autres prêtres de la paroisse. — Là, comme partout, les prêtres devenaient moins nombreux à mesure qu'on approchait de la Révolution, et le clergé à bénéfices était obligé de s'occuper des écoles, sous peine de les voir tomber.

Diocèse de Léon.

7^o En 1758, les anciens statuts du diocèse de Léon furent revus et réimprimés. D'après un manuscrit conservé à l'évêché de Quimper, ils contenaient ce qui suit sur les petites écoles paroissiales :

« Comme le salut des fidèles dépend souvent des premiers principes qu'ils reçoivent dans leur enfance, nous enjoignons à tous les recteurs d'apporter tous leurs soins pour l'établissement et l'entretien des petites écoles dans leurs paroisses, de veiller sur la manière dont elles s'y font, et de n'en charger personne sans l'avoir préalablement examinée. Chaque année, dans le cours de nos visites, les maîtres et maîtresses d'école nous seront présentés, afin que, conformément aux saints décrets et aux déclarations de nos rois, nous nous instruisions par nous-même de leur capacité, catholicité et probité, et les approuvions, si nous jugeons devoir le faire. Nous défendons aux maîtres de recevoir, sous quelque prétexte que ce soit, des filles dans leurs écoles, et aux maîtresses d'admettre des garçons dans les leurs. Les maîtres et maîtresses d'école auront soin d'apprendre à leurs élèves à prier Dieu, de les instruire du catéchisme, que nous leur ordonnons de faire régulièrement, de les mettre en état de profiter des excellents livres de piété, en langue vulgaire, que nous avons la consolation de voir se multiplier et se répandre parmi le peuple, au grand profit des âmes. » (M^{sr} d'Andigné de la Châsse était à cette époque évêque de Léon.)

8^o M^{sr} de la Marche, nommé évêque de Léon en 1772, fit reprendre à son tour, par un de ses vicaires généraux, un travail de révision des statuts de ses prédécesseurs. Le manuscrit, conservé aux archives de l'évêché de Quimper, renferme ce qui suit, à la

date de 1774, et porte que l'impression a dû être faite à Morlaix, chez Pierre Guyon.

« 1^o *Origine, établissement et entretien des petites écoles.* — Le propre d'une éducation chrétienne étant d'apprendre aux hommes ce qu'ils doivent à Dieu et à leurs supérieurs légitimes, il n'est pas étonnant que, dès les premiers siècles du christianisme, les deux puissances se soient réunies pour la procurer à la jeunesse des différentes classes des divers états. En conséquence, et conformément aux saints canons et aux intentions des princes chrétiens, nous renouvelons à tous les recteurs l'ordre et leur obligation spéciale de ne rien négliger pour l'établissement et l'entretien des petites écoles dans leurs paroisses, de veiller sur la manière dont elles s'y feront et de n'en charger aucune personne sans l'avoir préalablement examinée.

» 2^o *Des principales instructions à donner dans les petites écoles.* La science du salut étant la plus nécessaire, elle doit précéder toutes les autres. Nous ordonnons en conséquence à tous les maîtres et à toutes les maîtresses d'école d'enseigner le catéchisme français ou breton que nous avons adopté. Ils leur apprendront aussi à prier Dieu, et les mettront en état de profiter des excellents livres de piété qui se multiplient dans notre diocèse, tant en breton qu'en français.

» 3^o *Présentation de maîtres et maîtresses aux visites pastorales.* Une éducation saine influe toujours beaucoup, selon la pensée de saint Jean Chrysostome, sur la santé de nos âmes. Il est donc de notre devoir de seconder, pour en procurer une pareille à la jeunesse de notre diocèse, les intentions de l'Église et les ordonnances de nos rois. A cet effet, nous ordonnons que, dans le cours de chacune de nos visites, les maîtres et maîtresses d'école nous soient présentés, afin que nous nous instruisions par nous-même de leur capacité, catholicité et probité, et que nous les approuvions si nous jugeons devoir le faire.

» 4^o *Défense aux maîtres et maîtresses d'admettre les garçons et les filles ensemble.* — Pour obvier à ce qu'il se glisse quelques abus

dans une institution aussi ancienne et aussi louable, nous faisons très-expresses inhibition et défense à tous les maîtres d'école d'admettre aucune fille dans leurs écoles, et aux maîtresses de recevoir aucun garçon dans les leurs; et ordonnons qu'en cas que les maris enseignassent les garçons, et leurs femmes les filles, on ait à tenir les écoles en maisons différentes, de manière que les enfants des deux sexes ne se trouvent pas ensemble à l'entrée ou à la sortie de l'école. »

Nous trouvons sur le manuscrit la note suivante, prise dans le cartulaire de Théodulf, évêque d'Orléans, de l'an 797 : « Que les prêtres tiennent des écoles dans les bourgs et les campagnes, et si quelqu'un des fidèles veut leur confier ses enfants pour leur faire étudier les lettres, qu'ils ne refusent point de les recevoir et de les leur enseigner; mais qu'au contraire ils les instruisent avec beaucoup de charité, se souvenant qu'il a été écrit : « Ceux qui auront été instruits brilleront comme l'éclat du firmament, et ceux qui en instruisent plusieurs dans la justice brilleront comme les étoiles pendant toute l'éternité. » Lorsqu'ils instruiront les enfants, ils n'exigeront aucun prix que ce que les parents leur offriront volontairement et par affection. »

Diocèse de Rennes.

9^o M. l'abbé Guillois, supérieur du séminaire de Rennes, nous a répondu : « Je n'ai point trouvé d'autres statuts synodaux que ceux de 1737. Les règlements épiscopaux sont fort courts et ne contiennent rien sur les petites écoles. Cependant ils sont suivis d'un recueil de pièces diverses, parmi lesquelles il s'en trouve plusieurs qui ont rapport à cette institution. » — Nous exposerons ces pièces en parlant du *concours de l'autorité temporelle*¹.

¹ Nos recherches personnelles et les demandes que nous avons faites ne nous ont point appris ce que les statuts de Dol, Nantes et Tréguier pouvaient renfermer d'intéressant sur les petites écoles. Nous sommes persuadé que l'instruction marchait dans ces trois diocèses comme dans les autres de notre province. Cependant

Règlements pour les petites écoles.

10^o M. Prosper Huguet, secrétaire général de la *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord* et secrétaire de l'Association bretonne, nous a transmis, avec une courtoisie dont nous lui sommes bien reconnaissant, le document suivant qui a bien son mérite :

« Les statuts synodaux du diocèse d'Alet (Saint-Malo), faits depuis l'année 1640 jusqu'à celle de 1674, renferment le règlement qui suit sur les petites écoles² :

« Notre devoir nous oblige de prendre garde que l'instruction des jeunes enfants ne soit confiée qu'à des personnes d'une vertu et d'une capacité reconnues, de peur que ce qui doit servir à les conserver dans l'innocence et dans la piété ne soit un piège pour les perdre et pour les engager dans le vice. C'est pourquoi nous défendons à toute personne de s'ingérer à faire école, dans les paroisses de notre diocèse, sans notre approbation par écrit, sous peine d'être interdite de l'entrée de l'église. Enjoignons aux recteurs et vicaires de s'opposer à ceux qui entreprendraient de faire cette fonction dans leurs paroisses, sans être approuvés de nous, et s'ils n'obéissent pas, etc. »

RÈGLEMENT POUR LES PETITES ÉCOLES.

(Nous mettons le tout ensemble, quoique pris à différentes pages.)

« 1^o Les maîtres d'école recevront les pauvres comme les riches, leur témoigneront à tous la même estime et la même affection, en prenant autant de soin des uns que des autres.

» 2^o Avant que de commencer l'école, ils feront la prière en commun avec leurs écoliers, devant un crucifix ou autre image dévote,

il serait peut-être utile de le savoir. Nous faisons appel à ceux qui pourraient posséder surtout les anciennes ordonnances synodales : celles de Saint-Malo nous donneraient à penser que, plus elles remontent haut, plus elles sont précieuses à consulter.

² Volume de 176 pages, imprimé à Paris, chez Jacques Daveux, en 1675.

en la manière qu'elle est prescrite dans l'exercice du chrétien, et ils feront de même à la fin.

» 3° Tous les mercredis et vendredis, ils feront à leurs écoliers l'instruction sur la doctrine chrétienne, qui consiste à leur apprendre à faire le signe de la croix et à réciter distinctement et dévotement le *Pater* avec le *Credo*, les commandements de Dieu et de l'Église, l'abrégé de la doctrine chrétienne (catéchisme), et l'exercice du chrétien.

» 4° Pendant l'école, ils veilleront sur leurs écoliers. Ils prendront garde s'ils sont modestes; s'ils étudient leurs leçons; s'ils ne s'amusement point à causer ou à badiner. Ils leur assigneront leurs places, et feront en sorte que chacun garde celle qui lui aura été désignée, sans en changer que par nécessité.

» 5° Ils feront réciter les leçons distinctement et posément, et sans se presser; et lorsqu'ils commettront quelques fautes, ils ne se mettront point en colère contre eux, mais les reprendront doucement et gravement, prenant garde de ne les point injurier, frapper ou pousser rudement. — Ils les feront toujours commencer et finir par le signe de la croix.

» 6° Ils ne feront point paraître d'inclination ou d'affection particulière pour aucun de leurs écoliers, mais ils leur témoigneront à tous une égale affection et en auront le même soin. — Ils éviteront de leur faire aucune caresse sensuelle, soit en les regardant, les touchant ou les baisant; — et même, lorsqu'ils seront obligés de leur faire correction, ils prendront garde de ne les point découvrir ou exposer d'une manière qui pût blesser la pudeur et l'honnêteté.

» 7° Les jours ouvriers, ils les conduiront deux à deux à la messe, marchant derrière eux, et les dimanches et fêtes chômables, ils les conduiront de la même manière à tous les offices de la paroisse et à l'instruction, doctrine chrétienne (catéchisme), les assemblant pour cela à l'école un quart d'heure avant le dernier coup (de cloche) de la messe et de vêpres; et ce pendant ils leur feront réciter le *Pater* avec le *Credo*, et les autres choses contenues dans l'*Exercice du chrétien*, et leur feront quelques demandes de la

petite doctrine (du catéchisme). Etant arrivés à l'église, ils les feront placer dans l'endroit marqué, et se tenant derrière eux, prenant garde qu'ils soient dans la modestie et décence convenables, qu'ils ne tournent pas la tête de côté et d'autre, qu'ils ne rient point, ne caquettent point, qu'ils ne se poussent point les uns les autres, et qu'ils ne commettent aucune irrévérence. Ceux qui ne savent pas encore lire, leur réciteront le *Pater* avec le *Credo* et les autres prières qu'on leur aura apprises; et ceux qui savent lire auront des *Heures* pour y prier Dieu.

» 8° La veille des fêtes et dimanches, ils prendront tour à tour quatre ou cinq de leurs écoliers pour leur faire balayer l'église, ce qu'ils feront eux-mêmes pour donner l'exemple.

» 9° Ils apprendront à servir modestement et dévotement aux messes basses, et ils apprendront à chanter à ceux qui auront de la voix et de la disposition pour le chant, afin qu'ils puissent aider à chanter à la paroisse.

» 10° Ils feront en sorte que leurs écoliers soient vêtus modestement, et non pas d'une façon mondaine; qu'ils évitent les danses, les jeux de hasard et toute conversation familière avec les filles. — Ils prendront garde aussi qu'ils ne couchent point avec leur père et mère, ni avec leur sœur. — Ils tâcheront aussi d'empêcher, pendant l'été, qu'ils ne se baignent en des lieux exposés à la vue du monde, les uns avec les autres, et qu'ils ne le fassent que d'une manière modeste et honnête.

» 11° Ils s'informeront soigneusement de leur conduite et de leurs déportements hors l'école; et s'ils apprennent qu'ils sont sujets à quelques vices ou défauts, comme jurements, paroles injurieuses et déshonnêtes, mensonges, batteries, larcins, privautés déshonnêtes entre eux ou avec les filles, ils leur en feront la correction convenable.

» 12° Ils porteront ceux de leurs écoliers qui sont en âge, à se confesser tous les mois, et leur apprendront la préparation qu'il y faut apporter; et ils prieront M. le recteur ou vicaire de leur marquer le jour et l'heure de leur commodité pour cela. — Quant à la sainte

communion, ils en laisseront la disposition à M. le recteur ou vicaire, soit pour la première communion, soit pour celles qu'ils devront faire dans le cours de l'année, cela dépendant de leur état intérieur et de la piété que les confesseurs reconnaîtront en eux.

13° Ils ne recevront dans leur école aucune fille pour y être instruite, sous quelque prétexte que ce soit, et ils ne laisseront point entrer d'autre personne, sinon pour quelque nécessité et de telle sorte qu'il n'y aura aucun trouble ou empêchement à l'école.

14° Les maîtresses d'école établies dans les lieux et approuvées pour faire l'école aux filles, observeront le même règlement en ce qui peut les concerner.

15° Elles apprendront aux filles à coudre, à filer, ou à faire quelque autre travail qui leur soit propre et convenable.

16° Elles prendront soin que leurs écolières aient le sein et les bras modestement couverts, et qu'elles évitent les danses, le bal, les jeux de hasard, et toute conversation familière avec les garçons et les hommes, et aussi qu'elles ne couchent point avec leur père et mère, ni avec leurs frères.

17° Elles ne laisseront point entrer dans les lieux où elles font l'école, ni garçon, ni hommes; et lorsque le recteur ou le vicaire de la paroisse viendra visiter leur école, il prendra avec lui quelque honnête personne pour l'accompagner.

ABBÉ PIÉDERRIÈRE.

(La fin à la prochaine livraison.)



LOUISE AMAURY*

NOUVELLE

Elle venait un jour de quitter sa chambre après s'être assurée que madame Amaury était sortie de la maison, lorsqu'elle rencontra sur l'escalier madame Leblanc, la jeune lingère, sa voisine. Celle-ci, enchantée de l'occasion qui s'offrait de causer avec Louise sans témoin, s'arrêta pour lui souhaiter le bonjour et lui demander de ses nouvelles.

— J'aurais été vous voir souvent, ajouta-t-elle; quoique l'ouvrage ne manque pas et que le temps passe vite, on en trouve encore pour les amis; mais madame Amaury n'avait pas l'air de s'en soucier, et... vous savez... on n'aime pas à entrer chez les gens malgré eux. Elle vous a bien soignée cependant?

— Oui, répondit Louise, je n'ai pas à me plaindre de ses soins. Elle ne m'a laissé manquer de rien, et j'ai été longtemps à me remettre. J'avais tant de chagrin!

— Oui... je sais... vous n'avez pas conservé votre enfant, à ce qu'on m'a dit. Que voulez-vous? Il faut se résigner... la vie et la mort sont entre les mains du bon Dieu. J'en ai perdu deux, moi, qui vous parle, avant d'avoir les trois qui me restent.

— Vous... vous n'avez donc pas vu mon pauvre enfant quand

* Voir la livraison d'août 1877, pp. 139-146.

ils l'ont emporté? demanda Louise en hésitant et d'une voix tremblante.

— Non, madame Amaury nous a dit que c'était une fille, mais personne, je pense, ne l'a vue.

— D'autres ont été plus heureuses que moi, continua Louise, en jetant un regard sur son interlocutrice. Il me semble souvent entendre crier un petit enfant; c'est sans doute celui de madame Marteau, la femme du serrurier.

— Dieu vous bénisse! ma pauvre dame, le petit garçon du serrurier n'est pas revenu de chez la nourrice. Vous avez entendu sans doute un des chats qui sont toujours à courir dans les gouttières; pendant que mes marmots étaient petits, je m'y trompais sans cesse.

Louise baissa la tête; il n'y avait dans les renseignements qu'elle venait de recueillir, rien qui pût confirmer ses espérances, mais rien aussi qui pût les détruire. La lingère, de son côté, hésitait à continuer la conversation. Elle aurait bien voulu toucher au sujet délicat sur lequel sa curiosité était fort excitée; mais la réserve de Louise l'encourageait peu. Elle ajouta pourtant avec embarras :

— Avez-vous reçu dernièrement des nouvelles de votre mari, madame Gratien?

— Non, répondit Louise en rougissant. Ma belle-mère en a peut-être; lui en auriez-vous entendu parler?

La lingère secoua la tête négativement.

— Un de mes frères, qui revient de Paris, y a vu M. Gratien il y a peu de jours, dit-elle.

— Eh bien! demanda Louise en relevant vivement la tête et d'une voix haletante, comment se porte-t-il? Que fait-il? Savait-il que... que... ce qui s'était passé ici?

Ces derniers mots, en confirmant les soupçons de la bonne lingère et en la mettant au fait de la situation des choses, remuèrent dans son cœur tous les sentiments féminins en faveur de la jeune femme aussi cruellement délaissée. Elle se rapprocha de Louise, et lui prit la main avec une compassion affectueuse.

— Madame Gratien, dit-elle, vous ne devriez pas vous laisser abattre ni vous soumettre aux mauvais traitements qu'on vous fait subir. Allez hardiment retrouver votre mari, vous en avez le droit, et quand vous serez loin de celle qui a tout brouillé dans votre ménage, il vous sera peut-être plus facile que vous ne le croyez d'être heureuse encore. Mais vous n'avez pas de temps à perdre, il faut que je vous le dise. Au moment où mon frère a quitté Paris, M. Gratien parlait de partir pour l'Amérique; il se disposait à aller s'embarquer à Bordeaux. Je pense bien qu'il savait votre malheur, car il avait reçu une lettre de Nantes qui l'avait rendu fort triste; mais il ne prononçait jamais votre nom ni celui de sa mère, et il n'a chargé mon frère d'aucun message pour personne. Du reste, il paraît que son caractère est tout changé. Il vit seul et ne recherche plus ses camarades.

Louise serra la main de la bonne lingère; le conseil qu'elle venait de lui donner d'aller retrouver Gratien avait fait bondir son cœur. Elle fut au moment d'avouer les doutes anxieux qui la retenaient dans la fatale maison, témoin de toutes ses infortunes; puis elle s'arrêta comme si elle craignait de voir cette faible espérance s'évanouir en se formulant. Elle se contenta de remercier madame Leblanc et de lui demander quelques détails sur la vie de son mari à Paris, le nom du bâtiment qu'il voulait rejoindre, et l'époque probable de son départ. Madame Leblanc promit de s'informer de tout cela auprès de son frère, et ne quitta pas Louise sans l'avoir encore encouragée de son mieux à secouer le joug cruel de sa belle-mère.

Louise demeura appuyée à la rampe en bois de l'escalier, plongée dans de douloureuses réflexions. Elle sentait que le moment d'agir était venu, que le doute devenait intolérable, qu'il fallait savoir enfin si cet enfant, dont quelques cris à peine entendus et un instinct maternel supérieur à tous les raisonnements lui révélaient seuls l'existence, vivait réellement ailleurs que dans son imagination ébranlée et souffrante.

Mue par une impulsion irrésistible, elle descendit en courant

l'escalier, arriva à la chambre de sa belle-mère, et chercha de nouveau à l'ouvrir; mais madame Amaury avait, selon son habitude, emporté la clef, et un silence de mort paraissait régner dans l'appartement. La jeune femme essaya en vain d'ébranler la lourde porte de chêne; elle se désespérait, lorsqu'une pensée la frappa tout à coup. Le serrurier qui occupait le rez-de-chaussée de la maison devait avoir des clefs et des passe-partout. Lui et sa femme s'étaient toujours montrés compatissants pour Louise; peut-être consentiraient-ils à lui confier les outils qu'elle leur demanderait sous quelque prétexte. Elle hésita pourtant; ses chagrins avaient encore augmenté sa timidité naturelle, elle osait à peine parler aux personnes qu'elle avait connues dans des temps meilleurs, mais, soutenue par l'ardent désir d'atteindre son but, elle continua à descendre l'escalier, frappa un coup léger à la porte du serrurier, et, sur l'invitation qui lui en fut faite, entra dans l'arrière-boutique où elle trouva madame Marteau, la serrurière, occupée à préparer le dîner de son mari. C'était une petite personne brune, fraîche, enjouée, dont les grands yeux noirs, pleins de hardiesse et de décision, promettaient à son mari un bonheur plus vif que paisible. Elle se remuait avec activité dans sa cuisine propre et bien tenue. Il était si rare d'apercevoir Louise depuis le départ de Gratien, qu'à sa vue madame Marteau ne put retenir une exclamation de surprise, mais elle accueillit du reste sa jeune voisine avec de vives démonstrations d'intérêt et de plaisir, s'informa de sa santé et la félicita sur sa bonne mine. La rougeur passagère amenée par l'émotion sur les joues de Louise autorisait ce compliment. Un coloris plus foncé s'étendit jusque sur son front pendant qu'elle présentait sa requête d'une voix basse et tremblante, en disant qu'elle avait égaré la clef de son armoire; mais elle pâlit, et ses lèvres mêmes se décolorèrent entièrement lorsque la serrurière sembla hésiter à lui répondre.

— Mon mari n'est pas ici, dit-elle; ne pourriez-vous attendre son retour?

— J'aurais bien besoin de cette clef, répondit Louise en balbu-

tiant; je crois que c'est ma belle-mère qui l'a égarée pendant que j'étais malade.

Il y avait deux partis dans la maison au sujet de madame Amaury, ainsi qu'on a pu déjà s'en apercevoir. Les vieilles gens penchaient du côté de la belle-mère, les jeunes plaignaient Louise et s'indignaient de la conduite tenue envers elle. Madame Marteau, entraînée autant par son cœur que par ses principes bien arrêtés à l'endroit de la police intérieure des ménages, s'était surtout prononcée hautement.

— Dans ce cas, répondit-elle d'un air d'intelligence, je conçois que vous ne soyez pas fâchée de profiter de l'absence de madame Amaury; je l'ai vue sortir il y a une demi-heure. Eh bien! je vais essayer de trouver les clefs. Mon mari me grondera, car ce que je vais faire est une chose bien défendue, à ce qu'il assure; mais il faut que les femmes se soutiennent entre elles, et je ne vous refuserai pas le premier service que vous m'avez jamais demandé.

Et, ayant fureté un instant dans un tas de ferrailles, au grand dommage de la propreté de ses mains, elle finit par apporter triomphalement un paquet de passe-partout de toutes grandeurs et de toutes grosseurs.

Louise s'en empara avec vivacité et témoigna une reconnaissance qui aurait dû la trahir vis-à-vis d'une personne moins bien disposée en sa faveur. Elle promit de rapporter le trousseau aussitôt qu'elle s'en serait servie, et partit avec son trésor, le pas léger et le cœur tremblant d'espoir.

Le serrurier à son retour ne manqua pas de faire des remontrances à sa femme sur le service compromettant qu'elle venait de rendre; mais sa douce moitié lui prouva péremptoirement que s'il eût été là, il lui aurait obéi sans réplique.

Pendant ce temps Louise était remontée précipitamment et avait essayé les passe-partout; soit que sa main tremblât, soit que son inexpérience rendit la chose plus difficile, elle fut longtemps avant de réussir dans son entreprise. A chaque effort inutile son cœur se serrait davantage; enfin le ressort céda, la fausse clef tourna dans

la serrure, et le pêne glissa dans la gâche ; Louise retira le troussseau, pénétra dans la chambre, poussa la porte qui se referma et jeta autour d'elle un regard anxieux. Tout était dans un ordre parfait, car madame Amaury était du nombre de ces bonnes ménagères qui tiennent moins à leur propreté personnelle qu'à celle de leurs meubles. Il n'y avait point de berceau, ni rien qui annonçât la présence d'un enfant, seulement sur une chaise près de la cheminée était posé un petit béguin tout froissé et ayant évidemment servi. La jeune mère se dirigeait de ce côté avec une exclamation étouffée, lorsqu'un cri faible, mais bien distinct cette fois, partit d'un cabinet voisin.

Pratiqué dans l'épaisseur des murailles de la vieille maison, manquant d'air et de jour, ce réduit ne servait ordinairement que de débarras à la chambre principale. Louise s'y élança, aperçut un berceau contenant la petite créature dont les gémissements avaient pénétré jusqu'à elle, la saisit dans ses bras, et la couvrit de baisers et de larmes. L'enfant, calmé par ces vives caresses, cessa de crier et frotta sa petite bouche sur la joue de sa mère, en quête de la nourriture dont il avait besoin. Louise cherchait avec angoisse ce qu'elle pourrait lui donner pour apaiser sa faim, lorsqu'un bruit de pas bien connu vint la glacer d'effroi ; elle replaça vivement l'enfant sur la couchette, et se jetant derrière des vêtements suspendus au fond du cabinet obscur, s'y cacha de son mieux.

La porte ne s'était refermée qu'au loquet. Madame Amaury, après avoir essayé plusieurs fois de faire tourner la clef, s'aperçut enfin de cet état de choses qu'elle attribua à une distraction de sa part. Elle examina tout d'un regard rapide et soupçonneux, et n'apercevant rien qui pût l'inquiéter, elle courut au cabinet où l'enfant avait recommencé à s'égosiller depuis qu'il se retrouvait dans son berceau. Madame Amaury était accompagnée d'une personne que Louise reconnut pour la garde, madame Godillon. Ce fut cette dernière qui prit l'enfant dans ses bras.

— C'est une belle petite fille et bien *venante*, dit-elle d'un air connaisseur. Mais vous avez raison, elle commence à être embar-

rassante pour vous, madame Amaury, surtout voulant la cacher à tout le monde, car elle a une voix qui annonce une forte poitrine et je m'étonne qu'on ne l'entende pas de toute la maison quand elle crie si fort.

— Oui..., comme je vous le disais, répondit madame Amaury, c'est ce qui me décide à m'en séparer. Ce cabinet est très-sourd et je ferme ordinairement mieux ma porte ; mais quand la petite grandira, toutes mes précautions ne l'empêcheraient pas d'être entendue. D'ailleurs l'air de la campagne lui sera favorable, et vous m'assurez que chez votre nièce elle sera bien soignée.

— Comme une princesse, vous pouvez en être sûre. Ma nièce fait ce métier-là depuis son mariage. Elle a toujours chez elle trois ou quatre marmots qui poussent comme des champignons. Certainement elle soigne encore mieux ceux pour lesquels on paye bien, et si vous acceptez ses conditions, je vous garantis que la pouponne sera lavée ; broyée, astiquée comme un fusil de munition.

Madame Godillon était l'épouse d'un ancien gendarme, ce qui lui inspirait parfois des comparaisons belliqueuses assez peu en harmonie avec le métier qu'elle avait choisi.

— Quoique ça, c'est bien cher pour une malheureuse femme comme moi qui ai déjà assez de peine à suffire à ma pauvre vie, dit madame Amaury avec un soupir, pendant qu'elle s'occupait à faire boire l'enfant. Maintenant que mon fils m'a abandonnée par la faute de cette *mijaurée* de là-haut, je n'ai plus rien que mon travail, et quand mes économies seront mangées, je me trouverai sur la paille. Avoir tout fait pour un enfant et en être traitée ainsi dans ses vieux jours ! ajouta-t-elle en gémissant.

— C'est pour ça aussi que je m'étonne de vous voir prendre une charge pareille, reprit madame Godillon. Avec ça que l'enfant d'une personne qu'on déteste ne paraît jamais bien aimable. Il me semble que vous payez cher le plaisir de l'ôter à sa mère.

Madame Amaury regarda madame Godillon d'un air farouche et pensif.

— Vous n'y comprenez rien, dit-elle ; mais ce n'est pas étonnant,

je ne me comprends pas toujours moi-même. Il y a des moments où cette petite me rappelle sa mère et où il me prend envie d'aller la porter à l'hôpital pour m'en débarrasser et ne plus la voir, et il y en a d'autres où je me dis qu'une fille ressemble toujours à son père, que c'est le sang de mon sang, les os de mes os, tout ce qui me reste de ce mauvais ingrat de Gratien, et alors je me laisserais plutôt arracher la peau de la chair que ma petite Marie par cette femme qui prétendrait avoir des droits sur elle. Non ! non ! je ne la lui rendrai pas. Je la lui cacherai ; elle ne la connaîtra jamais. Je travaillerai jour et nuit s'il le faut, et peut-être cette chère innocente me payera un jour l'amitié que j'aurai eue pour elle et pour son père.

En disant ces mots, madame Amaury baissa la tête et se mit à pleurer abondamment.

JULES D'HERBAUGES.

(La suite à la prochaine livraison).

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — I. Le Congrès de l'Association bretonne à Savenay. — II. M. l'abbé Catteau nommé évêque de Luçon. — Le discours de M^r l'évêque de Vannes, à la consécration de la basilique de Sainte-Anne d'Auray. — La cérémonie du 19 août.

I. — L'Association bretonne a tenu son congrès annuel à Savenay, du 2 au 9 septembre dernier, au milieu des fêtes de toutes sortes organisées par un comité de notabilités savenaisiennes. Courses de chevaux, concerts, concours divers, expositions artistiques, agricoles et archéologiques, rien n'avait été épargné pour recevoir dignement les membres de l'Association ; et si l'on doit exprimer un regret, c'est que ceux-ci, craignant sans doute de ne pas rencontrer, dans cet ancien chef-lieu de sous-préfecture bien découronné, toutes les facilités de vie matérielle qu'exige le confort moderne, n'aient pas répondu en plus grand nombre à l'appel de leurs hôtes. Les cinq départements de la Bretagne étaient effectivement représentés à Savenay, mais ils l'étaient bien autrement à Quimper, à Vannes, à Guingamp et à Vitré, les années précédentes. Nous comprenons que la direction de l'Association ne choisisse pas pour lieux de ses séances les grands centres, tels que Nantes, Rennes, Brest, où son action serait moins efficace pour réveiller l'esprit d'étude et de travail que dans les localités de moindre importance ; mais encore faut-il choisir des villes notoirement connues comme villes de ressources ; et, sans vouloir médire de Savenay, dont l'accueil a été si sympathique, si empressé, si cordial, il semble que beaucoup de membres de l'Association, ne prévoyant pas qu'on eût pu s'ingénier à ce point pour les bien recevoir, aient pensé qu'ils n'y trouveraient qu'à peine le nécessaire, s'ils arrivaient en foule. Nous conseillerons donc à la direction de continuer à s'écarter des très-grands centres de population, mais de choisir dorénavant des localités dont la réputation de bien-être hospitalier soit déjà établie, et d'user de modes de publicité plus étendus, si elle tient à voir se presser dans ces assises patriotiques, outre les habitants, toujours sympathiques, des villes où elle fixe ses sessions, de nombreuses députations de tous les points des cinq départements de la Bretagne.

Le lundi 3 septembre, fut célébrée une messe solennelle du Saint-Esprit,

accompagnée par une excellente musique, et pendant laquelle M. le curé de Savenay prononça une allocution d'un style à la fois simple et élevé, qui conquit tous les suffrages et prépara les esprits à se mettre activement au travail. Ensuite eut lieu la séance d'inauguration, présidée par le vénérable directeur de l'Association bretonne, M. Rieffel, assisté de M. le sénateur baron de Larcinty, et de M. le maire de Savenay. Les discours de M. Rieffel, rappelant l'histoire des travaux de l'Association; de M. du Breil, trésorier-général, rendant compte de la situation financière; de M. Louis de Kerjégu, directeur de la section d'agriculture, faisant appel au dévouement de toutes les bonnes volontés; de M. Ropartz, directeur de la section d'archéologie, indiquant l'importance de l'étude de nos origines historiques, furent fréquemment interrompus par les applaudissements de l'auditoire; puis le bureau du congrès fut élu par acclamation :

— Présidents d'honneur: M. le préfet du département, M. le curé et M. le maire de Savenay; M. Oheix, conseiller général du canton.

— *Section d'agriculture* : président, M. le sénateur baron de Larcinty; vice-présidents, MM. Deloze, A. de la Rochette, Kersanté, de Quénétaïn et de Guerdavid; secrétaires, MM. de Nouel, Argoualch et de Carcouët.

— *Section d'archéologie* : président, M. Audren de Kerdrel, l'un des vice-présidents du sénat; vice-présidents, MM. Arthur de la Borderie, Anthime Menard, Gaultier du Mottay, Audran et Marionneau; secrétaires, MM. Yves Ropartz, René Kerviler et Robert Oheix.

Chaque section se rendit aussitôt après dans ses salles respectives pour organiser et distribuer le travail, fixer les ordres du jour et arrêter définitivement les programmes. Nous parlerons peu de la section d'agriculture, qui a surtout travaillé sur le terrain et dans laquelle on n'a guère lu de mémoires sur des sujets agricoles; mais la section d'archéologie a entendu des travaux fort intéressants et très-variés, parmi lesquels nous signalerons des *Notes sur l'histoire de Savenay*, par M. Ledoux; le *Répertoire archéologique de toute la presqu'île guérandaise*, en ce qui concerne les monuments ou débris antérieurs à notre ère et les restes gallo-romains, par M. René Kerviler; un mémoire sur les mouvements d'*oscillation du sol breton*, dans les environs du Mont-Saint-Michel et du Mont-Dol, par M. l'abbé Hamard, prêtre de l'Oratoire de Rennes; des notes sur les *tombes* et inscriptions antérieures au X^e siècle qui se rencontrent encore dans nos églises rurales, en particulier dans celle de Besné, par M. Gaultier du Mottay; une étude sur *Arthur de Richemont*, par M. Guyot-Jomard, qui veut faire élever à son héros une statue sur l'une des places publiques de Vannes; une discussion sur le lieu de la *défaite navale des Venètes par César*, par MM. Kerviler et Lallemand; etc.

Des lectures et des conférences ont eu lieu en séances générales. Nous

devons citer, tout particulièrement, la conférence faite, le mardi 4 septembre, par notre collaborateur M. René Kerviler sur ses *découvertes archéologiques du bassin de Penhouët, à Saint-Nazaire*, et sur sa méthode de détermination d'une sorte de *chronomètre préhistorique*, à l'aide du nombre des couches successives qu'il est parvenu à reconnaître dans les alluvions de la Loire. On a surtout remarqué une vigoureuse réponse à des attaques peu justifiées dont M. Kerviler a été l'objet de la part de M. de Mortillet, au congrès tenu vers la fin du mois d'août, au Havre, par l'Association française pour l'avancement des sciences. Les procédés, fort peu scientifiques et pleins de partialité, d'une certaine école, qui prétend imposer ses systèmes de parti pris pour mieux attaquer la Bible, y ont été mis à découvert de la façon la plus caractéristique. La vraie science n'a point de ces allures tortueuses et passionnées. On a surtout applaudi le passage dans lequel M. Kerviler, se tournant vers M. Jules de la Gournerie, membre de l'Académie des sciences, a déclaré qu'il s'en rapportait absolument à la décision consciencieuse et impartiale de la commission nommée par l'Académie pour examiner la valeur de ses découvertes. M. de la Gournerie fait partie de cette commission, avec MM. de Quatrefages, Gervais, Decaisne et Daubrée.

Le mercredi, M. Léon Maître, notre savant archiviste et sympathique collaborateur, a traité une question dont il possède tous les secrets: celle des anciens établissements hospitaliers de la région. Cette étude complète et couronne son histoire des hôpitaux de Nantes, dont nous avons récemment parlé; puis, profitant d'une réunion de la *Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne*, M. Arthur de la Borderie, élu président de la Société, a fait une piquante description du premier volume publié, les *Œuvres d'Olivier Maillard*, qui font le plus grand honneur aux presses de notre ami M. Émile Grimaud; la notice et la bibliographie qu'il y a jointes en font un véritable morceau de choix pour les délicats. Le lendemain, il reprenait la parole pour étudier des scènes de la *vie rurale* en Bretagne avant la révolution, d'après les curieux récits de Noël Du Fail, et M. S. Ropartz, directeur de la section, développait d'intéressantes considérations sur l'histoire du Tiers-État dans notre province. Un conte breton de M. du Laurens de la Barre a été lu avec beaucoup d'animation par M. Yves Ropartz.

Le samedi, un grand nombre de membres du congrès se sont rendus à Saint-Nazaire, où M. René Kerviler, ingénieur du port, leur a fait visiter en détail les gigantesques travaux du bassin à flot de Penhouët en construction, les puits de fondation coulés dans la vase jusqu'à quinze et seize mètres de profondeur au dessous du fond du bassin, les nouvelles machines perforatrices pour les trous de mine dans le rocher, les talus stratifiés des alluvions avec les couches alternatives de sable, d'argile et de débris

végétaux, etc., etc. Les excursionnistes ont ensuite visité un paquebot transatlantique, la *Ville de Saint-Nazaire*, dont M. le capitaine Galland leur a fait les honneurs avec la plus grande courtoisie; puis ils sont partis pour Guérande, où ils ont admiré les antiques fortifications, formant encore une ceinture complète autour de la cité, la vieille nef romane de l'église Saint-Aubin, la chapelle tumulaire du sire de Carné, et, au retour, le magnifique panorama qui s'étend sur les marais salants et la presqu'île du Croisic et du bourg de Batz.

Nous ne devons pas oublier le concours de toutes les écoles primaires de garçons et de filles du département de la Loire inférieure: une exposition scolaire du plus haut intérêt avait été réunie dans les bâtiments de l'école normale de Savenay, ancien couvent des Cordeliers, par les soins de M. l'inspecteur d'Académie et de M. le directeur de l'école. M. le vicomte Malher, préfet du département, a bien voulu honorer de sa présence la distribution des prix spéciaux à ce concours et prononcer une allocution qui a été saluée par le plus sympathique succès.

Enfin, nous signalerons la remarquable exposition archéologique et artistique organisée dans les salles de la mairie par MM. Robert Oheix et Duhaume, dont les peines ont été largement récompensées par le spectacle de l'affluence qui s'est donné rendez-vous devant les vitrines, durant tous les jours de la semaine, et par les félicitations que leur ont adressées tous les gens de goût et tous les travailleurs. Les collections dites préhistoriques de MM. Desmars et Kerviler, les tableaux de MM. Bord, de la Rochemacé, Toulmouche et de Montaigu, les livres rares, les meubles précieux et les tapisseries de M. Anthime Menard, les faïences de Quimper, le reliquaire du cœur de la duchesse Anne, les crosses de l'abbé de la Meilleraye, les collections rétrospectives de MM. Perthuis, de Montaigu, du Guiny, Salles, Fourchon, etc., de magnifiques chinoiseries, les publications artistiques de notre ami M. Émile Grimaud, attireraient tout spécialement l'attention; et nous ne saurions trop louer les organisateurs de la méthode heureuse avec laquelle ils avaient disposé tant d'objets si divers.

M. le baron de Lareinty dans son discours de clôture a fort bien indiqué le but et les tendances de l'association: « Oui, messieurs, a-t-il dit, nous sommes des hommes de civilisation et de progrès dans l'acceptation la plus sérieuse et la plus étendue; la science vraie conduit, élève ou ramène à Dieu, et nous voulons que la foi chrétienne demeure la garantie et la sauvegarde de toutes familles, de toutes sociétés, de toutes nations qui veulent se perpétuer et progresser, et qui doivent inscrire sur leurs drapeau cette devise de nos pères: DIEU ET PATRIE! »

En somme, le congrès de Savenay a été une nouvelle démonstration de ce que peuvent produire, avec des éléments en apparence fort minimes, la

volonté, le dévouement et l'esprit d'association. Tous les confrères présents ont plaint sincèrement les absents: ils les adjurent de ne pas se priver, aux prochaines assises de l'Association bretonne, de l'attrait puissant de ces réunions fraternelles et cordiales.

II. — Par décret du président de la République, M. l'abbé Catteau, vicaire général d'Arras, a été nommé évêque de Luçon.

— A l'heure même où paraîtra cette livraison, notre nouvel évêque, M^{sr} Le Coq, fera dans Nantes son entrée solennelle. Nous sommes, à notre grand regret, forcés d'en remettre la relation au mois prochain.

— Nous avons donné, dans notre dernière livraison, un compte rendu de l'importante cérémonie de la consécration de la basilique de Sainte-Anne d'Auray. Le défaut de place nous avait forcé d'ajourner la publication du beau discours prononcé à cette occasion par M^{sr} l'évêque de Vannes. Nous sommes heureux de pouvoir le reproduire aujourd'hui:

*Gaudemus omnes in Domino diem festum celebrantes
sub honore Beate Annae, de cujus solemnitate gaudent
Angeli et collaudant Filium Dei!
(Introit de la messe de la fête de sainte Anne.)*

ÉMINENCE, MESSEIGNEURS, MES FRÈRES,

D'où nous vient cette invitation? Oh! qu'elle est bien en harmonie avec les pieuses ardeurs qui transportent nos âmes! Ne nous en étonnons pas. C'est la voix d'une mère. Écoutons-la. Obéissons-lui. Elle ne saurait toutefois condamner votre déception, qui n'égale pas mes regrets.

Un illustre évêque devait occuper cette chaire, où j'apparais, confus de mon insuffisance. Il me tardait, comme à vous, d'entendre une de ces homélies pleines de doctrine et d'à propos, où la foi chrétienne et le bon goût littéraire, trouvent un aliment substantiel et délicat. Et nous voici réduits à recommander à sainte Anne la précieuse santé du vénéré pontife. D'autres absences imprévues nous imposent autant de sacrifices. Hélas! il en est une qui demeurera sans retour. Le diocèse de Nantes avait grand besoin d'une consolation. Le ciel vient de la lui accorder. Le digne successeur de M^{sr} Fournier recevra, par l'entremise de notre Patronne, lumières et secours pour la haute mission qu'il est très-capable de remplir.

Cela dit, Mes Frères, oublions aujourd'hui les tristesses et les préoccupations avec lesquelles nous aurons à compter demain. Laissez-moi plutôt énumérer les motifs de la joie où l'Église nous convie.

Vous serez largement dédommagés tantôt de la privation que Monseigneur l'Évêque de Poitiers nous cause bien involontairement. Ce ne sera pas la première fois que, du haut de la *Scala-Sancta*, Monseigneur l'Évêque de Saint-Brieuc charmera, en les édifiant de sa fortifiante parole, les pèlerins de Sainte-Anne.

Eminence, combien je vous suis reconnaissant d'avoir accepté la présidence de cette fête de famille! Elle vous revenait de droit. Nous eussions tous gémi de votre absence. Votre dévotion envers notre Patronne nous était un sûr garant de votre arrivée, qui met le comble à notre commune allégresse.

Messeigneurs, vous emporterez de ce sanctuaire, encore tout parfumé des onctions qu'il a reçues, l'espoir mieux fondé de conduire à bonne fin les entreprises que vous inspireront votre zèle apostolique et votre sollicitude pastorale.

Dans quelques jours, un de mes vénérés Prédécesseurs couronnera, non loin de la cité des Papes, une autre image de notre Patronne. Sa Grandeur eût éprouvé, nous l'espérons, une trop juste satisfaction, en voyant que nous avons compris et exécuté le projet qu'Elle avait conçu.

Des années s'écouleront encore avant que l'antique Basilique de Saint-Martin ne sorte de ses ruines. Cette œuvre est en bonne voie et en mains sûres. Nous souhaitons au premier Pasteur de l'Archidiocèse de Tours la gloire de faire revivre au tombeau du grand Thaumaturge des Gaules un passé longtemps méconnu. Saluons avec reconnaissance, mes Frères, le pontife assez désintéressé pour ne pas tenir rigueur à la Bretagne d'avoir partagé le manteau de saint Martin!

Nous sera-t-il donné bientôt de voir l'Église du Vœu national dominer de ses dômes tutélaires la capitale de la France pénitente et revenue de ses égarements? Deux apôtres d'une foi antique, d'une charité incomparable, d'un mérite reconnu, faits pour se comprendre et s'aider dans un ministère écrasant, y mettront tous leurs soins. Le mont des martyrs a été profondément fouillé pour asseoir solidement les larges bases de cet édifice monumental. Puissent son Éminence et Sa Grandeur vivre assez longtemps pour achever ce gigantesque travail! Dieu nous fasse la grâce d'assister aux fêtes grandioses de cette future consécration!

Ce n'est pas, mes Frères, que nous ayons à nous plaindre, en attendant, du sort que le Ciel nous a fait. La solitude elle-même a voulu nous apporter son tribut. Du siège quinze fois séculaire de saint Corentin et de la jeune abbaye de Thymadeuc nous sont venus deux hommes de Dieu, qui ne parviendront pas à voiler de leur habit monacal l'élévation, la science et les vertus qui les distinguent.

Une chrétienté du Nouveau-Monde nous envoie aussi son guide et son père, enfant de la généreuse Bretagne. Avant d'aller évangéliser son troupeau, le pasteur a voulu s'agenouiller aux pieds de sainte Anne. Nos vœux l'accompagneront dans son lointain voyage. Il aimera, comme nous, à se rappeler ce jour de grâces et de bénédictions.

Qu'il est bon, qu'il est agréable de voir tous ces dignes prêtres du clergé séculier et régulier groupés autour d'un éminent Prince de l'Église et de prélats bien aimés! Fils de saint Ignace, de saint François, des Pères de Montfort, Eudes, Libermann, de La Salle, de Lamennais et tant d'autres, je vous salue! Vous êtes pour nous des auxiliaires pleins de vertu, de science et de bonne volonté.

Ne craignez pas que je vous oublie, Messieurs, vous qui servez la France avec honneur et dévouement, au Sénat, dans l'armée de terre et de mer, dans l'administration. Vous prouvez en toute circonstance que l'autorité, dont vous êtes les fidèles dépositaires, mérite le respect, l'estime et la considération qui s'attachent au devoir accompli avec vigilance et fermeté.

Enfin, mes Frères, je vous reconnais à tous des droits incontestables à mes félicitations et à mes remerciements. Chacun de vous a bien voulu entendre mon appel. Et nous voici pénétrés des mêmes sentiments, heureux de cette rencontre extraordinaire, prêts à retourner demain, avec plus de courage et d'espoir, aux postes divers que nous occupions hier,

dans la vie publique ou dans la vie privée. Mais aujourd'hui qu'il nous est fait de si doux loisirs, réjouissons-nous! *Gaudeamus!*

Les mondains s'amuse et se réjouissent en pure perte. Les uns parviennent difficilement à s'égayer. Ils sont blasés, à l'âge où tout devrait leur sourire. Les autres ne savent que s'étourdir et rêver. Leurs plaisirs sont creux et caducs: s'ils ont l'éclat des parures élégantes, ils en ont la fragilité. Ils n'élèvent pas l'esprit; ils ne contentent pas le cœur; ils finissent par troubler la conscience et engendrer le remords. Certaines fêtes dégradent et dégoûtent.

En est-il ainsi, mes Frères, des joies chrétiennes? Comparez et jugez! Quel calme! O la douce ivresse! c'est un avant-goût de la paix et de la félicité du Paradis. Ouvrons donc librement nos cœurs à l'allégresse: *Gaudeamus!*

Mais chez nous, enfants du même Père qui est aux cieux, pas d'acceptation de personnes! Que tous les membres de la famille s'approchent avec confiance! Ils seront les bien venus. Oui, les jeunes gens et les jeunes filles, les vieillards avec ceux qui prendront leur place au foyer domestique et dans la société, que tous louent le nom du Seigneur: *Juvenes et virgines, senes cum junioribus laudent nomen Domini!*

Viennent donc le riche et le pauvre, l'homme des champs et l'habitant des villes, les parents et les enfants, les maîtres et les serviteurs, tous, tous! En ce cas particulier, d'ailleurs, tout le monde a été à la peine; tout le monde doit être à la joie. L'obole de la veuve et de l'orphelin n'est-elle pas aussi agréable à Dieu que les plus magnifiques offrandes de l'opulence? J'admire sans doute en particulier les richesses artistiques rehaussées de l'éclat des plus nobles familles de mon pays. A côté de ces dons précieux d'âmes charitables qui ne mettront point en doute ma gratitude, j'ai souvenance de quelques pauvres pièces de monnaie prises sur le strict nécessaire et dont l'abandon généreux fut suivi de privations réelles. Dieu nous en tiendra le plus grand compte. Sainte Anne pourrait-elle ne pas rendre au centuple ce qui lui fut offert ainsi? O Mère! ouvrez votre sein à tous vos enfants, ils ont rivalisé d'émulation pour vous préparer cette demeure dix fois trop étroite à pareil jour. *Gaudeamus omnes! Gaudeamus in Domino!*

Seul, en effet, le souverain Seigneur de toutes choses doit être le principal objectif des aspirations de notre âme des curiosités de notre esprit, des tourments et des ambitions de notre cœur. Le monde entier ne saurait nous suffire. C'est ce que confessait humblement saint Augustin, revenu de loin, après avoir goûté aux fruits plus ou moins savoureux de l'arbre de la science du bien et du mal. Il avait connu la gloire humaine et les tristes retours des choses d'ici-bas: « O Dieu de mon âme, s'écriait-il, c'est vous qui avez fait mon cœur. Je comprends enfin qu'il ne trouvera le repos qu'à la condition de se reposer en vous, son créateur et sa fin suprême. »

Dans nos joies comme dans nos peines, mes Frères, dans toutes nos nécessités, il faut donc recourir au Seigneur. On a beau dire et s'agiter, Dieu nous mène. Le doigt de Dieu est particulièrement empreint sur ces murailles. *Digitus Dei est hic.* Qui donc a élevé ce monument dont vous avez raison de vous montrer si fiers? Je n'hésite pas à répondre: *A Domino factum est istud.* Oui, ces pierres, ces marbres, ces boiseries, ces verrières, ces peintures, ces sculptures, l'orgue, les cloches, autant de voix puissantes qui rendent justice à l'adorable Providence. Ah! si

je vous racontais les hésitations, les incertitudes, les perplexités, les ardeurs qui m'ont assailli mille et mille fois pendant que vous m'aidiez avec tant de persévérance et d'abnégation à opérer ce prodige, votre admiration égalerait la mienne! Croyez-moi sur parole et réjouissons-nous tous dans le Seigneur: *Gaudeamus omnes in Domino!*

Et pourquoi pas l'allégresse universelle?

Ah! c'est que nous célébrons un jour de fête à nulle autre pareille: *Diem festum celebrantes*. C'est un jour que le Seigneur a fait: *Hæc dies quam fecit Dominus; exultemus et lætemur in eâ!* On en parlera bien longtemps sous le chaume et dans les hameaux les plus inconnus de notre pays. Oui, mes Frères, au sein de nos cités, comme au fond de nos campagnes, on racontera avec enthousiasme, de génération en génération, tout ce qui se passe à l'occasion de la consécration de cette Basilique. Nous y étions, nous aussi, diront à leurs camarades émerveillés ces braves soldats, qui n'auront pas peu contribué à embellir nos imposantes cérémonies et la marche triomphale de notre Statue miraculeuse. Nous ressentimes comme une vertu surnaturelle qui sortait de ce bois vénéré représentant l'Église et la Mère du Fils de Dieu. Et lorsque grondera la tempête, l'impétueux marin, qui s'est fait en ce jour humble pèlerin de Sainte-Anne, tournera ses regards inquiets vers ce phare vraiment lumineux, du haut duquel la Mère et la Fille lui crieront à l'envi: courage! confiance! nous veillons sur tes jours. Souviens-toi que tu as une âme à sauver, et que les flammes dévorantes de l'enfer éternel sont autrement redoutables que la fureur des flots de l'Océan avec tous ses abîmes.

Mes Frères, que cette remontrance maternelle nous soit salutaire à tous! Chantons avec d'autant plus d'ardeur: *Gaudeamus in Domino, diem festum celebrantes sub honore Beatæ Annæ!*

A Dieu le Père tout-puissant tout honneur et toute gloire: *Deo Patri omnipotenti omnis honor et gloria!* Cependant il n'est pas absolument jaloux du culte relatif rendu à ses saints, qui sont comme autant de miroirs étincelants où se reflètent les merveilles de sa puissance et de sa miséricorde. *Mirabilis Deus in sanctis suis!* Mais au ciel ainsi que dans les espaces où roulent avec poids et mesure les astres qui forment le monde matériel, il y a clartés et clartés. Or, sainte Anne y brille d'un éclat particulier. Aussi l'appelons-nous bienheureuse, sans chercher à mesurer la distance qui la sépare de sa Fille immaculée.

Et n'allez pas croire, mes Frères, que la terre soit l'unique théâtre des hommages que nous aimons à lui rendre. De tous les coins du pays qu'elle adopta dès les premiers siècles de l'Église, des milliers de pèlerins sont accourus précipitamment vers ce temple, qui renferme un de leurs plus précieux trésors. Ils vénèrent avec nous de cœur et d'âme la Bienheureuse sainte Anne, dont ils connaissent le crédit et la bonté. Mais voici bien une autre affluence de vrais serviteurs de la Reine-Mère! Écoutez: *De cujus solemnitate gaudent Angeli!*

Eh quoi! mes Frères, les anges eux-mêmes ont voulu prendre part à cette solennité, jouir de notre joie, faire leur cour à la Mère de leur Reine! C'est l'Église qui l'affirme. Est-il, d'ailleurs, si difficile de souscrire à cette déclaration, qui doit plutôt nous ravir? Car enfin, sans nous exposer à être opprimés par la gloire, en cherchant à pénétrer ce qui est impénétrable, nous pouvons juger par comparaison. Au sein de ces familles patriarcales, trop rares de nos jours, n'aime-t-on pas à fêter tous ceux qui leur ont fait honneur dans le passé? Le culte des ancêtres

est en quelque sorte inné. Il prend des proportions conformes à son objet. Or, sainte Anne, Mère de la Mère du Christ, mérite des attentions que vous manifestez éloquemment en paroles et en œuvres. Les Anges pouvaient-ils rester insensibles à ces manifestations attendrissantes? Notre fête devait trouver un écho jusque dans le ciel. Oui, les Chérubins et les Séraphins font monter vers la voûte céleste des flots d'harmonie, pendant que la voûte de cette Basilique retentit des mélodies qui nous enivrent.

Les derniers mots du texte de la sainte liturgie sont plus surprenants encore: *Et collaudant Filium Dei!* Comment! les Anges osent louer et féliciter le Fils de Dieu du triomphe que nous réservions à sa glorieuse Aïeule! Que signifie ce mystère? Quelle sainte audace! Je n'eusse point trouvé le mot de cette énigme. L'Église s'est chargée de nous en instruire. Voici ce qu'elle chante en la fête de sainte Anne: *Deus qui beatæ Annæ gratiam conferre dignatus es, ut Genitricis Unigeniti Filii tui Mater effici mereretur, concede propitius ut cujus solemnities celebramus, ejus apud te patrocinium adjuvemur, per eundem Dominum nostrum Jesum Christum...*

Méditons ces paroles, mes Frères. Elles suffisent à justifier l'empressement des Anges auprès du Fils de Dieu. Si notre dévotion envers sainte Anne pouvait grandir encore, ce serait dans la contemplation de ce privilège. Dieu daigne assister sainte Anne de grâces de choix. Sainte Anne y coopère avec un si grand zèle et un amour si parfait, qu'elle mérite de devenir la Mère de la Mère du Fils unique de Dieu. Taisons-nous, mes Frères! Tout commentaire me paraît superflu. Ne serait ce point une témérité?

Voilà l'explication du crédit immense dont sainte Anne jouit au ciel. Notre confiance en elle a donc un fondement inébranlable. Les bienfaits dont elle ne cesse de nous combler sont autant de gages assurés de sa puissance et de sa bonté. Disons-lui tous ensemble, avec l'Église: « Pieuse Mère de la Mère du Christ, protégez spécialement la terre que vous vous êtes choisie. — O Mère de la patrie, Anne très-puissante, soyez le salut de vos Bretons, conservez leur foi, affermissiez leurs mœurs, obtenez-leur la paix par votre sainte intercession. Ainsi soit-il! »

— Le dimanche 19 août, une autre cérémonie fort touchante rassemblait aux pieds de la patronne de la Bretagne les représentants des cercles catholiques et des autres œuvres ouvrières, accourus des extrémités les plus lointaines de nos cinq départements.

Nous ne décrirons point en détail les différents exercices de cette journée, commune à tous les pèlerinages. Qu'il nous suffise de dire que plus d'un millier de membres actifs appartenant à une quarantaine d'œuvres, toutes de la province, se trouvaient groupés autour de leurs bannières et marchaient avec recueillement en chantant les litanies de sainte Anne et de pieux cantiques. Aussi, M^{gr} l'évêque de Vannes, touché de ce concours pressé, avait-il voulu présider lui-même la procession, célébrer la sainte messe et distribuer aux pèlerins le pain des forts.

Après l'évangile, M. l'abbé Laity, aumônier du lycée de Pontivy, développa, dans une touchante allocution, les trois grands devoirs que chaque

homme doit rendre sur cette terre à son créateur : la prière, la reconnaissance, le repentir ; et, pour rendre sa parole plus frappante, l'orateur groupa ces trois pensées autour de ces mots que la politesse la plus usuelle met sans cesse sur nos lèvres : Bonjour, Merci, Pardon. Puis un chœur d'ouvriers, placé dans la tribune de l'orgue, entonna le *Credo*. Rien n'était plus saisissant que d'entendre ces voix mâles et énergiques, chanter avec ensemble cet antique symbole répété par tous les chrétiens depuis tant de siècles.

A la communion, qui dura près d'une demi-heure, les ouvriers chantèrent le cantique au Sacré-Cœur, bien fait pour la circonstance. N'exprime-t-il pas ces sentiments de douleur et de repentir qui doivent animer tout fidèle à la vue des fautes qui couvrent la terre et attirent sur elle la colère de Dieu ? N'est-il pas aussi l'hymne de l'espérance, par laquelle l'âme contrite et humiliée se jette dans le cœur de Celui qui l'a aimée jusqu'à mourir pour elle dans les tourments ignominieux de la croix ? Ces pensées étaient bien celles de tous ces ouvriers qui, le front découvert, profondément recueillis, suivaient sous ces voûtes magnifiques, élevées par les mains de quelques-uns d'entre eux, les cérémonies si touchantes qui se déroulaient sous leurs yeux. Tous priaient avec ferveur sainte Anne de bénir leurs familles, leurs travaux, la Patrie et l'Église.

LOUIS DE KERJEAN.

MÉLANGES

Un tableau à Sainte-Anne d'Auray.

On remarque depuis quelque temps dans la basilique de Sainte-Anne, à droite de l'autel consacré à la sainte, au milieu des ex-voto et occupant l'entre-deux des fenêtres, un superbe tableau encadré en vieux chêne qui attire l'admiration des pèlerins : vrai memento de l'histoire du pèlerinage ! C'est l'apparition traditionnelle de sainte Anne, vêtue d'une robe blanche, un blanc nuage sous ses pieds ; la figure, sévèrement drapée, est lumineuse et douce comme doit l'être une vision du ciel. La bonne Mère, dont le visage paisible et grave rayonne d'une éternelle jeunesse, bénit amoureusement deux personnages agenouillés. D'un côté, c'est un paysan en costume breton, qui, les mains jointes et les yeux au ciel, dans l'attitude de l'extase, la contemple avec joie : un outil agricole est jeté près de lui. Vous avez reconnu Yves Nicolazic, le juste élu de Dieu pour relever en Bretagne le culte de la sainte aïeule de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

De l'autre côté, c'est un prêtre qui, la tête humiliée, les yeux baissés et les bras tombant vers la terre, semble absorbé par une méditation profonde. Il tient une croix entre ses mains ; une bourse ouverte et pleine d'or et un bourdon de pèlerin gisent sur le sol à ses genoux. La vision

séraphique n'est pas pour lui, mais il reçoit pourtant la bénédiction de la sainte. Quel est donc ce prêtre si humble, ce pèlerin, cet aumônier des pauvres ? Et pourquoi ce contraste dans la pose des deux personnages ?

Avez-vous entendu parler de Pierre de Keriulet, le débauché, le duelliste, l'impie aventurier, cet homme qui ne craignait ni Dieu ni diable et que Dieu convertit par l'organe des démons ? Vous avez son portrait sous les yeux : le voici tel que la grâce l'a fait. Lui qui tournait en dérision les dévots pèlerins et ce fou de Nicolazic, le voici aux pieds de sainte Anne, contrit et humilié, en face du pieux voyant. Il a donné au couvent de Sainte-Anne une partie de ses biens, et sainte Anne protège notre grand pêcheur converti. Il a besoin de sa puissante intervention, car tous les démons de l'enfer se sont déchainés contre lui. On raconte, dans la vie du saint pénitent, qu'un jour, il fut tenté si violemment contre la pureté qu'il ne savait comment résister au trouble de ses sens. Une céleste inspiration lui vint de recourir à sainte Anne, et il fut délivré aussitôt. Le démon lui apprit, par la bouche d'une possédée, qu'il eût infailliblement succombé sans l'assistance de sa bienheureuse patronne : « Nous étions, lui dit-il, autant de démons à tes trousses, qu'il y a de brins d'herbes par le chemin où tu as passé. »

Pierre de Keriulet avait transformé son château de Kerlois en hôpital ; il partageait sa vie entre le soin des pauvres et la visite des églises ou chapelles les plus vénérées, non-seulement en Bretagne et en France, mais à l'étranger. Son biographe nous assure qu'en l'espace de quinze ans, il fit vingt mille lieues à pied, dans ses nombreux pèlerinages. Il mérite donc bien d'être proposé en exemple à tous les pèlerins de Sainte-Anne.

Mais notre commentaire devient trop long. Le sujet du tableau s'explique de lui-même pour tous ceux qui ont lu l'histoire de Sainte-Anne d'Auray. Il a été, comme vous voyez, parfaitement imaginé et non moins bien rendu. L'exécution en est fine et soignée, le dessin très-correct, le coloris très-doux et harmonieusement fondu. Cette belle peinture est à la fois l'œuvre et le don d'un châtelain breton, M. le marquis de M^{***}, dont le talent et la piété se plaisent à orner nos églises. Le chapelain de Sainte-Anne s'est montré si heureux de posséder ce beau tableau que M. le marquis de M^{***} a bien voulu lui en promettre un autre pour faire pendant à celui-ci dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Nous commettons une indiscretion, mais nous pouvons indiquer déjà le sujet de la nouvelle composition : La Vierge Mère, ayant à ses pieds saint Jean-Baptiste et saint Augustin. L'artiste désire honorer ici des patrons de famille, et, sans y avoir pensé peut-être, il va renouveler l'heureux contraste de la vertu persévérante et de la vertu recouvrée, triomphant l'une et l'autre dans l'auréole de la même sainteté.

Nous espérons que l'on voudra populariser au moins le premier tableau par la photographie et la gravure. Les pèlerins seraient heureux d'emporter cette image comme le plus vivant souvenir de Sainte-Anne d'Auray.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

Deux lettres de M. le comte de Chambord.

En apprenant la mort de M^{me} la comtesse Arthur de Bouillé, décédée à Nantes, le 17 juillet dernier, M. le comte de Chambord a adressé la lettre suivante à M^{me} la comtesse Fernand de Bouillé :

Frohsdorff, le 23 juillet 1877.

La fille de Bonchamps n'est plus, Madame la comtesse, et du lit de mort de l'admirable femme, votre belle-mère, dont un siècle presque entier a connu la force d'âme, les épreuves et les vertus, votre première pensée s'est tournée vers moi. Je vous remercie d'avoir tenu à ce que je fusse instruit, avant tous les autres, du nouveau sacrifice que Dieu vous demandait. Fille de Bonchamps, mère de Fernand de Bouillé, grand-mère de Jacques de Bouillé, c'est-à-dire fille, mère et aïeule de héros chrétiens : quelle destinée et quels souvenirs !

De Saint-Florent aux plaines de Loigny, où trouver d'élan plus spontané, de foi plus ardente, de patriotisme plus désintéressé que dans ces Vendéens tombés avant l'âge sur le champ de bataille, pour la religion et la patrie ? Le ciel a voulu que la noble femme survécût à leur gloire. Elle devait passer par toutes les angoisses et toutes les douleurs ; elle avait vu la vie de son mari sérieusement menacée pour s'être souvenu, lui aussi du nom qu'il portait, et plus tard son cher petit-fils, son cher Édouard de Cazenove, revenant seul du combat, avec les glorieuses traces de son courage et de son dévouement. Je comprends l'émotion de la ville de Nantes en apprenant la mort de sa vieille Vendéenne qu'elle honorait tant, et croyez bien qu'il m'est doux de m'y associer, en apportant sur sa tombe l'hommage de mon admiration et de ma reconnaissance. Ma femme se joint à moi pour vous donner, ainsi qu'à votre fille, votre belle-fille et vos petits-enfants, l'assurance de notre plus vive sympathie.

HENRY.

Voici la lettre qu'a reçue M^{me} la comtesse de Monti de Rezé, à l'occasion de la mort de son mari :

Frohsdorff, le 15 août 1877.

Quel coup affreux et inattendu, ma chère madame de Monti ! Au milieu

de mon amère douleur, je ne puis penser sans une profonde émotion à la vôtre et à celle de vos enfants ; dans une pareille épreuve il n'y a qu'à baisser la tête, et se soumettre à la volonté de Dieu, dont les desseins sont impénétrables. Ma femme me charge de vous dire qu'elle prie pour vous tous de toute son âme, afin que vous ayez force et courage dans ces cruels moments. Je sais tout ce que vous perdez, et vous savez aussi que je perds un de mes plus anciens, de mes meilleurs amis, dont le dévouement, le zèle, l'intelligence, m'étaient si nécessaires dans les temps si difficiles que nous traversons. Depuis ses plus jeunes années jusqu'à sa dernière heure il n'a épargné ni ses forces, ni sa santé, ni sa vie pour la cause sacrée au service de laquelle il a souffert et il est mort.

Qui m'eût dit, lorsque je l'embrassais si tendrement il y a à peine un mois, au moment où il accourait avec tant d'empressement à mon appel, que ce serait pour la dernière fois ! Ah ! je n'oublierai jamais tout ce qu'il n'a cessé de faire pour moi, les bons conseils de sa longue expérience, et la chaleur de ce cœur si aimant. Croyez bien que je mêle mes pleurs aux vôtres, et que je prie Dieu avec vous pour qu'il récompense dans les joies du paradis, où j'espère bientôt le retrouver, ce chrétien plein de foi, si dévoué à l'Église, dont la confiance était si droite et si éclairée. Dites à vos fils que je les bénis au nom de leur père : qu'ils suivent toujours ses grands exemples, et qu'ils ne s'écartent jamais de la voie du devoir qu'il leur a si bien tracée. Ma femme et moi nous ne cessons de penser à vous, et nous vous demandons de croire à notre vive et douloureuse sympathie.

HENRY.

M. de Sallier-Dupin.

Encore une mort subite, mais de celles du moins qui ne prennent pas au dépourvu ceux qu'elles frappent. — « Quelle chose affreuse qu'une mort subite ! » disait à M. de Sallier une sainte religieuse, en apprenant la mort de M. Thiers : — « Oui, sans doute, quand on n'y pense pas, répondit-il, mais quand on y pense sérieusement, qu'a-t-elle qui puisse effrayer ? »

Le nom de M. de Sallier se lie pour nous à l'idée même de charité et de dévouement. Personne n'oubliera que, dans le fatal hiver de 1870-1871, ne pouvant courir aux armes comme les siens et prouver comme eux que *bon sang ne peut faillir*, il se consacra à l'œuvre des ambulances, de celles principalement qui pouvaient exiger le sacrifice de la vie, les ambulances des varioleux. Il allait chercher à la gare les malheureux soldats atteints

de la terrible maladie; il les emmenait dans sa voiture et leur prodiguait ses soins. Sa conduite, dans cette circonstance, lui valut de hautes distinctions. Celle qu'il apprécia le plus fut le titre de *membre de l'Administration des hospices*, qui lui donnait de nouvelles occasions de se dévouer.

A partir de ce moment, on peut dire que M. de Sallier ne s'appartint plus. Homme d'esprit et homme d'entrain, il avait longtemps mis au service des pauvres, dans la Société de Saint-Vincent-de-Paul, toutes les ressources de son intelligence et de son zèle; il leur donnera désormais tous ses instants, et les hospices deviendront pour lui un second domicile. Cette préoccupation constante ne lui faisait négliger d'ailleurs ni ses autres devoirs ni ses affections, et c'est chez un frère qu'il voyait rarement, dans une réunion de famille dont il jouissait avec bonheur, qu'il a entendu l'appel de Celui qui, s'il est un juge, n'en est pas moins un père plein de tendresse pour les hommes de bien.

E. DE LA G.

La Société des Bibliophiles bretons.

Nous empruntons à l'*Espérance du peuple* l'article qu'on va lire :

Aujourd'hui, 5 septembre, a eu lieu, dans la salle des séances du Congrès, à Savenay, la troisième assemblée générale d'une société nouvellement fondée à Nantes sous le nom de *Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne*...

Depuis plusieurs années, l'idée de former en Bretagne une société de ce genre s'était emparée de nombreux amis des livres et de l'histoire de la Bretagne. Enfin, dès le 24 mai dernier, ce projet était mis à exécution une liste de près de quatre-vingts adhérents était déjà formée et l'on se réunissait pour élaborer les statuts de la nouvelle association.

« La Société des Bibliophiles bretons, dit l'article 1^{er}, est instituée pour entretenir et propager le goût des livres, sauver de la destruction, réunir, publier, traduire et réimprimer les volumes, pièces, manuscrits et documents quelconques, inédits ou rares, pouvant intéresser l'histoire et la littérature de l'ancienne province de Bretagne. »

Enfin, le 12 juillet suivant, dans une deuxième assemblée générale, on constituait un bureau provisoire, on votait la publication d'un premier volume, on décidait qu'il serait terminé pour l'époque du Congrès de Savenay et l'on ajournait à cette même époque la constitution définitive du bureau.

Tel est en peu de mots l'historique de l'origine de cette société et l'indication du but qu'elle s'est proposé de poursuivre.

Après avoir, avec une grâce charmante que nous chercherions en vain à imiter, retracé aux nombreux auditeurs groupés dans la salle des séances du Congrès, la suite des faits qui précèdent, M. Henri Lemeignan

a laissé la parole à M. Arthur de la Borderie, le savant et aimable directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée* que chacun connaît, lequel a présenté à l'assistance le premier volume publié par la Société.

Cet ouvrage, dont tout l'honneur lui revient au point de vue critique, littéraire et bibliographique, a pour titre : *ŒUVRES FRANÇAISES D'OLIVIER MAILLARD — SERMONS ET POÉSIES — PUBLIÉS D'APRÈS LES MANUSCRITS ET LES ÉDITIONS ORIGINALES, AVEC INTRODUCTION, NOTES ET NOTICE, PAR ARTHUR DE LA BORDERIE, MEMBRE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.*

C'est un bel in-4° de 200 pages, superbement imprimé par MM. Vincent Forest et Émile Grimaud, sur papier vergé à bras, en caractères elzéviens neufs, avec marques, fleurons et culs de lampe, et orné d'un portrait authentique, enement gravé sur bois.

Pendant que chacun feuillette avec une réelle satisfaction ce remarquable ouvrage et en admire l'exécution typographique, M. de la Borderie donne sur la vie et les ouvrages du moine Maillard les détails les plus piquants. D'après lui, le savant théologien du XV^e siècle serait non-seulement Breton, mais encore Nantais. Enfin, des citations tirées des sermons qu'il prêcha soit à Nantes, Bruges, Toulouse ou autres lieux, excitent tour à tour l'hilarité ou l'admiration de l'auditoire. Si nous avions le talent de notre maître, M. de la Borderie, nous succomberions volontiers, nous aussi, à l'envie de donner quelques extraits, mais, outre que nous craindrions d'être trop long, nous préférons laisser aux bibliophiles le plaisir de savourer seuls la primeur qui leur est offerte et de *s'esbaudir tout à leur aise*, comme disait maître François Rabelais, aux passages les plus curieux de cette œuvre intéressante.

Longtemps encore M. de la Borderie a tenu son auditoire sous le charme de sa parole sympathique, et certes ce n'est qu'avec regret que l'on a vu se terminer sa conférence et que l'on est passé à la seconde partie de l'ordre du jour qui appelait la nomination des membres du bureau.

Cette élection s'est faite par acclamation, et à part celle du secrétaire-adjoint (M. Le Quen d'Entremeuse, dont le nom avait été prononcé tout d'abord, ayant quitté Nantes depuis peu de jours pour aller remplir dans un département voisin des fonctions importantes), le bureau a été définitivement constitué comme suit :

Président : M. Arthur de la Borderie, ancien député d'Ille-et-Vilaine, membre du comité des travaux historiques, directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, etc. Vice-présidents : MM. le général Mellinet et Henri Lemeignan, avocat. Secrétaire : M. de Granges de Surgères. Trésorier : M. Alexandre Perthuis. Bibliothécaire-archiviste : M. de la Nicollière-Teijeiro.

Enfin, la Société, voulant rester essentiellement bretonne et conserver

avec toute la province les relations les plus suivies, a procédé à la nomination de ses représentants dans les cinq départements de la Bretagne.

Ont été successivement acclamés : pour l'Ille-et-Vilaine, M. Sigismond Ropartz ; — pour le Morbihan, M. Audren de Kerdrel, vice-président du Sénat ; — pour les Côtes-du-Nord, M. Gaultier du Mottay ; — pour le Finistère, M. Louis de Kerjégu, ancien député ; — et pour la Loire-Inférieure, M. René Kerviler, ingénieur à Saint-Nazaire.

Bref, cette séance a été fort intéressante à tous égards et les applaudissements qui ont salué la proclamation des noms que nous venons de citer, prouvent que les choix sont heureux et que cette nouvelle Société porte en soi les éléments de vitalité et d'existence qu'elle était en droit d'espérer. Souhaitons-lui donc de cœur longue et heureuse durée, et cela autant pour l'honneur des lettres que pour la gloire de notre pays.

A. DE GRANGES DE SURGÈRES.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ABRÉGÉ DE LA VIE, DES ŒUVRES ET DES VERTUS DE PIERRE-AUGUSTIN CORNU, CURÉ DE GUÉRANDE depuis le 17 avril 1829 jusqu'au 24 mai 1833, etc., par P. Sotin. — In-12, 152 p. Nantes, imp. Bourgeois; lib. Mazeau.

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE. T. 40. In-8°, xviii-406 p. Rennes, imp. Catel et Cie.

ÉDUCATION (L') PAR L'INSTRUCTION, étude morale et philosophique sur l'enseignement primaire. Conférence faite à la Société d'émulation de Saint-Brieuc, par Fr. Lucas, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie des Côtes-du-Nord. In-8°, 24 p. Saint-Brieuc, imp. et lib. Guyon.

FÊTES (LES) DU COURONNEMENT DE N.-D. DE LOURDES (vers); par l'abbé Bouteau, professeur au petit séminaire des Sables. In-8°, 8 p. Les Sables, imp. Lambert. » 20

GÉNÉRAL (LE) COLLINEAU, des Sables-d'Olonne (Vendée); par Ludovic Vallette, juge suppléant au tribunal des Sables-d'Olonne. In-8°, 37 p. Les Sables-d'Olonne, lib. E. Mayeux.

JOURNÉE (LA) DES BARRICADES ET LA LIGUE A RENNES. Mars et avril 1589. D'après des documents contemporains inédits; par S. Ropartz. In-18, 146 p. Rennes, imp. Catel; lib. Plihon.

Extrait des *Mémoires de la Société archéologique*.

NOTE SUR LES MICAS. Mica primitif d'Orvault (Loire-Inférieure); par Ch. Baret, membre de la Société géologique de France. In-8°, 7 p. et 1 pl. Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1876, 2^e sem.

NOTICES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LES PAROISSES DU CANTON DE LOUVIGNE-DU-DÉSERT; par M. L. Maupillé, membre de la Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine. In-8°, 132 p. Rennes, imp. Catel et Cie.

Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine*.

TIMOTHÉ pé diviseu a zivout er fé hag en espéranç a grechéneah. In-12, II-471 p. Vannes, imp. Galles.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 ou 88 pages, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Hors Nantes. 15 fr. par an. || Pour Nantes. . . 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes..	Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.	A Brest . . .	LEFOURNIER.
A Paris. . . .	DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 43.	A Lorient. . .	CHARLES.
	A. AUBRY, rue Séguier, 48.	A Fontenay.	FILLON.
A Rennes..	VERDIER.	A Luçon . . .	RENAUD.
	PLIHON.	A Vitré	GUAYS.
	FOUGERAY.	A Morlaix ..	LE LÉDAN.
	DENIEL.	A Lannion..	LE GOFFIC.
A Vannes..	GALLES.	A Dinan. . . .	HUART.
A St-Brieuc.	PRUD'HOMME.	A Redon . . .	DUBOIS.
A Quimperlé.	TH. CLAIRET.	A St-Malo . .	CONI.
		A Tréguier..	LE FLEM.
		A Fougères.	BREHIER.